



URD 2019

DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL



Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 12 mai 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.



Groupe de communication coté sur Euronext Growth et élu deux fois meilleur Groupe de communication indépendant (2015 et 2019), Makheia se revendique comme un groupe « post-publicitaire » qui privilégie l'engagement à l'audience, la notion de « publics » à celle de « cibles » et les contenus aux slogans.

Fort de plus de 10 années d'expertise, Makheia a développé une vision et une méthodologie spécifiques combinant réflexion, création, digital et contenus pour construire une nouvelle relation intelligente, entre les marques, leurs différents publics et sur l'ensemble des canaux.

CHIFFRES CLÉS 2019

Chiffre d'affaires consolidé : 13,9 M€

Marge brute globale : 10,8 M€

Résultat opérationnel courant : - 4 M €

Résultat opérationnel : - 5 M€

Résultat net après impôts : - 9,7 M€

Effectif moyen ETP : 127 collaborateurs

ISIN FR0000072993 – ALMAK – REUTERS : ALMAK.PA – BLOOMBERG : ALMAK : FP
89 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris

Trouver les nouveaux modèles de la communication



Si 2018 avait été marquée par l'arrivée « volontaire » des « gafa » sur le marché de la communication et du marketing, 2019 a vu l'offensive réussie des grands acteurs du conseil qui trustent désormais quatre des cinq premières places du classement mondial des groupes de communication... détrônant ainsi les habituels « Big Four ».

Le marché français n'a pas été épargné par cette recomposition du paysage et a connu, de plus, une phase intense de concentration. Outre les grands groupes, qui ont piloté de nombreuses fusions d'agences au sein de leurs périmètres, plus d'une dizaine de transactions significatives ont été signées cette année.

Cette mutation de la communication conduit également à une fragmentation des acteurs et amène les clients à solliciter désormais environ 5 partenaires différents créant une certaine instabilité de la relation commerciale. Makheia a redessiné son offre afin d'être encore plus pertinent.

Ces évolutions fortes du marché ont également mis en lumière deux tendances à suivre :

- la nécessité de construire, pour les marques et les entreprises, des stratégies de prises de parole aussi efficaces qu'audibles,
- l'importance, renouvelée, de la création.

Plus que jamais, nos métiers ont un rôle de gestion du « symbolique » et doivent traiter à la fois de la complexité stratégique et de la création.

Édouard Rencker
Président

Sommaire

Édito du Président	3
1. Personnes responsables	6
2. Responsable du contrôle des comptes.....	6
3. Informations financières sélectionnées	7
4. Facteurs de risques.....	8
4.1. Risques liés à l'activité	8
4.2. Risques financiers	10
4.3. Couverture des risques et politique d'assurance	11
5. Informations concernant l'émetteur	12
5.1. Histoire et évolution de la Société : données principales	12
5.2. Faits marquants 2019.....	13
5.3. Investissements et immobilisations	13
6. Aperçu des activités	14
6.1. Les métiers de MAKHEIA.....	14
6.2. Positionnement de MAKHEIA.....	14
6.3. Perspectives 2020 et stratégie du Groupe.....	16
6.4. Les priorités 2020	16
6.5. Événements exceptionnels.....	16
6.6. Degré de dépendance.....	16
7. Organigramme	17
7.1. Organigramme du Groupe au 31 décembre 2019	17
7.2. Filiales & participations	17
8. Responsabilité Sociétale du Groupe	17
8.1. Environnement et Éthique.....	18
8.2. Environnement et Consommation	18
8.3. Engagement sociétal	18
9. Examen de la situation financière et du résultat	19
9.1. Situation financière 2017, 2018 & 2019 et contribution des filiales	19
9.2. Évolution des Résultats	19
10. Trésorerie et capitaux	19
10.1. Informations sur les Capitaux Propres	19
10.2. Informations sur les flux de trésorerie	20
10.3. Conditions d'emprunt et structure des financements.....	20
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	20
10.5. Sources de financement postérieures à la clôture.....	20
11. Recherche et développement, brevets, licences	21
12. Informations sur les tendances	21
12.1. 2020 : année de consolidation des activités.....	21
12.2. Événements survenus depuis la clôture de l'exercice 2019	21
13. Estimations du bénéfice et prévisions	21
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance	22
14.1. Organes de direction.....	22
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance	23
15. Rémunérations et avantages	24
15.1. Rémunérations, avantages en nature, et jetons de présence.....	24
15.2. BSA.....	24
15.3. Pensions, retraites et autres avantages.....	24
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	25
16.1. Date d'expiration des mandats des Administrateurs.....	25
16.2. Contrats entre les membres des organes de direction et la Société	25
16.3. Gouvernance	25
16.4. Procédures de contrôle interne	26
16.5. Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes et les conventions réglementées	26
17. Social	27
17.1. Structure des effectifs	27
17.2. Participations et stock-options.....	29
18. Principaux actionnaires	30
18.1. Structure de l'actionariat Identité des titulaires de participations significatives identifiées.....	30
18.2. Droits de vote	30
18.3. Contrôle de l'émetteur (directement ou indirectement)	31
18.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....	31
19. Opérations avec des apparentés	31
20. Patrimoine, situation financière et résultats	32
20.1. Informations financières historiques	32
20.2. États financiers consolidés 2017, 2018 & 2019.....	32

20.3.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	32
20.4.	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2019	33
20.5.	États financiers consolidés 2019	35
20.6.	Politique de distribution de dividendes	35
20.7.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	35
20.8.	Évolution de la situation financière	35
21.	Informations complémentaires	36
21.1.	Capital social	36
21.2.	Actes constitutifs et statuts	39
21.3.	Comptes sociaux 2019	44
21.4.	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2019	45
22.	Contrats importants	47
23.	Déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	47
24.	Documents accessibles au public	47
25.	Informations sur les participations	47
26.	Tableaux de correspondance	48
26.1.	Informations relatives au rapport de gestion de la Société et tableau de passage entre le rapport de gestion et le Document d'enregistrement universel de MAKHEIA Group	48
26.2.	Informations relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société Tableau de passage avec le Document d'enregistrement universel de MAKHEIA Group	49
27.	Table de concordance avec les rubriques de l'annexe I du règlement (CE) n° 2019/980 de la Commission européenne	50
ANNEXE 1		
1.	Comptes consolidés au 31 décembre 2019	54
1.1.	Bilan Actif	54
1.2.	Bilan Passif	54
1.3.	Compte de résultat	55
1.4.	Flux de trésorerie	55
1.5.	Capitaux propres	56
1.6.	Présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour leur montant global	56
2.	Notes annexes aux états financiers consolidés	57
2.1.	Informations générales	57
2.2.	Principales méthodes comptables	57
2.3.	Informations relatives au périmètre de consolidation	62
2.4.	Notes sur l'actif	62
2.5.	Notes sur le passif	64
2.6.	Notes sur le compte de résultat	65
2.7.	Autres informations	66
ANNEXE 2		
1.	Comptes sociaux	71
1.1.	Bilan	71
1.2.	Compte de résultat	73
2.	Annexes aux comptes sociaux	74
2.1.	Préambule	74
2.2.	Référentiel comptable	74
2.3.	Règles et méthodes comptables	76
2.4.	Autres éléments significatifs de l'exercice	77
2.5.	Autres informations	77
2.6.	Notes sur le bilan actif	77
2.7.	Notes sur le bilan passif	79
2.8.	Notes sur le compte de résultat	80
2.9.	Autres informations	81
2.10.	Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice	82
2.11.	Tableau des filiales et participations	83
2.12.	Événements postérieurs au 31 décembre 2019	83
ANNEXE 3		
1.	Résultats des 5 derniers exercices	84
2.	Délais de paiement	85
2.1.	Délais de paiement des clients - Mentionnés à l'article D. 441-4	85
2.2.	Délais de paiement des fournisseurs - Mentionnés à l'article D. 441-4	85
ANNEXE 4		
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, exercice clos le 31 décembre 2019		86

1. Personnes responsables

Responsable du Document d'enregistrement universel (URD)

Édouard Rencker, Président-Directeur Général

Attestation du responsable du Document

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion dont le tableau de concordance figure au chapitre 26.2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et décrit les principaux risques et les incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris, le 12 mai 2020



Édouard Rencker, Président-Directeur Général

2. Responsable du contrôle des comptes

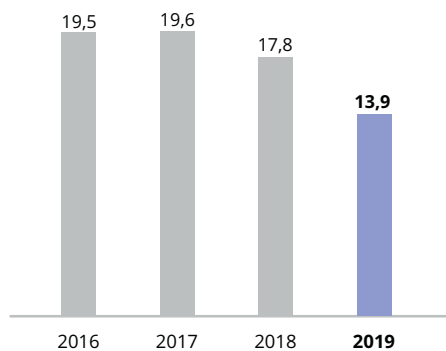
L'Assemblée générale Mixte du 21 juin 2019, a nommé :

DELOITTE & ASSOCIES, 6, place de la Pyramide – 92908 Paris-La Défense Cedex, représenté par Monsieur Benjamin HADDAD, en remplacement de CONSTANTIN Associés dont le mandat arrivait à échéance, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire.

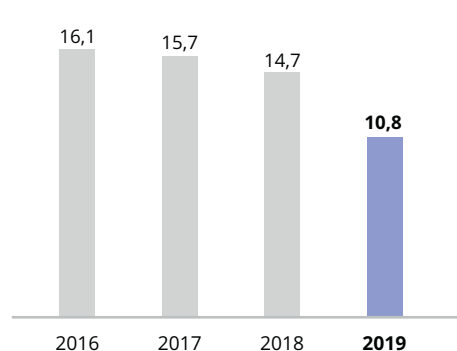
3. Informations financières sélectionnées

Ces informations sont tirées des comptes consolidés en annexe : bilan et compte de résultat

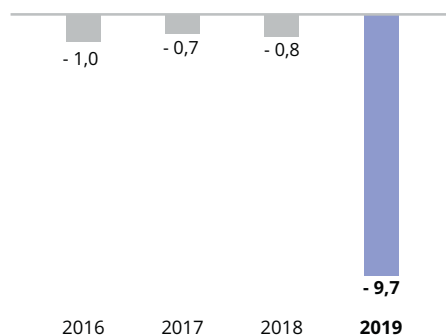
CHIFFRE D'AFFAIRES (M€)



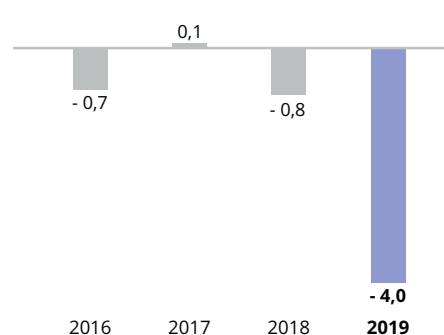
MARGE BRUTE (M€)



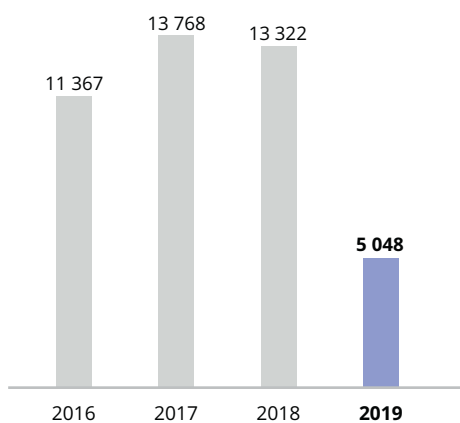
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (M€)



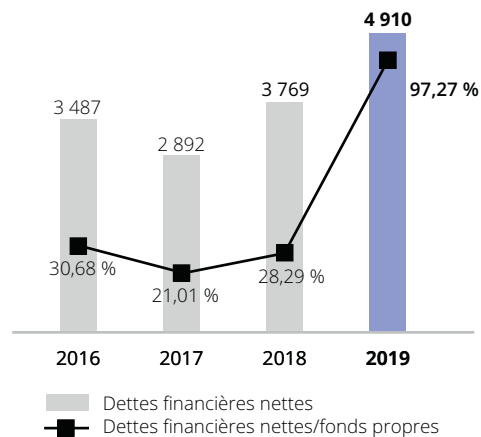
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (M€)



FONDS PROPRES (k€)



DETTES FINANCIÈRES NETTES (k€)



4. Facteurs de risques

La société a procédé à l'analyse des risques spécifiques et importants qui pourraient avoir un effet défavorable et significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

L'attention du lecteur et des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques figurant ci-dessous n'est pas exhaustive et que d'autres risques, dont la société n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Les risques sont présentés ci-dessous, selon un ordre d'importance que la société a apprécié comme étant décroissant.

4.1. Risques liés à l'activité

Le marché de la Communication reste particulièrement sensible aux fluctuations économiques et sociales. Et les clients de MAKHEIA Group, principalement les groupes français du CAC 40, continuent de réduire leur budget de communication dans les périodes d'incertitude économique et politique.

La crise sanitaire actuelle crée une situation inédite dont les conséquences sur l'activité économique et plus particulièrement sur le marché de la communication publicitaire sont impossibles aujourd'hui à estimer. Selon les dernières estimations des différents instituts, de l'IREP à Kantar Media, la restriction probable du marché serait comprise entre moins 15 % et moins 40 % sur l'année 2020.

Risque lié au COVID 19

L'ampleur que prend la pandémie Covid-19, nous oblige à qualifier ce virus comme un facteur de risque qui nous semble aujourd'hui significatif.

Toutefois, il est à ce stade complexe de mesurer toutes les conséquences directes et indirectes sur l'activité économique et financière du groupe MAKHEIA. Les décisions de confinement impactent directement notre activité comme l'ensemble des acteurs économiques de notre pays.

Depuis le début de la pandémie, le Groupe s'est mobilisé pour protéger la santé de ses collaborateurs, mettre en place des mesures de télétravail pour les collaborateurs qui pouvaient en bénéficier, prendre des mesures de chômage partiel et préserver sa trésorerie par le biais des décalages des échéances fiscales et sociales,

Tous les éléments et les conséquences liées au Covid-19 pourraient avoir un impact sur notre chiffre d'affaires et nos résultats 2020 qu'il n'est pas possible d'estimer à la date du présent rapport.

Risques clients

Pour MAKHEIA, la dépendance économique vis-à-vis de l'un de ses clients est faible, le principal client réalisant 6,4 % du chiffre d'affaires consolidé, les dix premiers clients représentant 41,5 % des revenus. (Voir « Le poids des principaux clients dans le chiffre d'affaires 2019 » au chapitre 6.2.).

De manière générale, la diversité des secteurs d'activité avec lesquels le Groupe entretient des relations commerciales préserve MAKHEIA Group de tout effet cyclique. Le secteur industrie et énergie devient le premier secteur du Groupe avec 18,3 % devant l'automobile avec 13,5 % en 2019 contre 14,2 % en 2018 (voir chapitre 6.2.).

S'agissant de la robustesse de la clientèle, la nature et la diversité des clients de MAKHEIA Group, composés essentiellement de grands comptes, limitent le risque d'impayés d'autant que les prestations sont assurées sur devis acceptés, avec facturation d'acomptes, ou facturation à l'avancement. Même si le risque de défaillance est particulièrement bas selon le cabinet Altarès, MAKHEIA Group apporte la plus grande vigilance à toute nouvelle entrée en relation.

Si le risque d'impayés est quasi nul, le risque des délais de paiement est quant à lui bien réel. Les manquements les plus couramment observés sont liés à la complexité des procédures administratives et comptables de certaines grandes entreprises, ainsi qu'à l'externalisation des services comptables auprès de prestataires de services situés hors de France.

Risques opérationnels

Dans l'exercice de son activité, les services fournis aux clients par les entités du Groupe doivent respecter les réglementations régissant le secteur de la Communication et notamment le droit de propriété intellectuelle, le droit d'utilisation des données personnelles. À noter la nomination d'un Délégué à la Protection des Données, rattaché à la Direction Générale, conformément au règlement (UE) 2016/678 du 27 avril 2016. Afin de limiter ces risques, le Groupe a recours à la validation des prestations par des services juridiques appropriés.

Par ailleurs, MAKHEIA Group est exposé à des risques opérationnels liés à l'exécution des prestations sur lesquelles il s'est engagé en termes de qualité, de délais, de respect des budgets et pour lesquels il dépend de la qualité des sous-traitants (voir Risques spécifiques ci-après).

Même si l'exécution de chaque contrat fait l'objet de procédures de prévention et de contrôle rigoureux de la part de MAKHEIA Group et de ses filiales, il n'est pas possible d'exclure totalement les risques de contestation, de retard de règlement, et de non-renouvellement de contrat. Pour se prémunir le plus efficacement possible, MAKHEIA Group met en œuvre des méthodologies de conduite de projets et des procédures de validation de la qualité des prestations fournies, à tout stade du process de réalisation, aussi bien en interne que chez les sous-traitants.

Pour garantir la qualité attendue par les clients, le Groupe a élargi en 2011, à l'ensemble de ses activités, les process ISO que sa filiale SEQUOIA a pour sa part mis en place dès 2000, organisation auditée par Bureau VERITAS, selon les exigences de la norme ISO 9001: 2015 et renouvelée par un audit annuel en janvier 2019.

Risques liés à la sous-traitance

MAKHEIA Group contracte régulièrement avec des sociétés spécialisées pour les activités qu'il ne souhaite pas intégrer par choix métier ou par insuffisance de demande. Cette sous-traitance peut prendre la forme de partenariat ou de sous-traitance, ou encore d'intérim, de free-lance ou de CDD. Les conditions de réalisation sont donc préétablies, il est notamment demandé à ces personnels ou sociétés extérieures de prendre des engagements de confidentialité et de conformité aux dispositions de l'article D. 8222-5 du Code du travail.

Risques liés à la concurrence

MAKHEIA Group intervient majoritairement sur le marché français de la communication où il fait face à des concurrents nombreux et de toutes tailles, mais facilement identifiables, parmi lesquels des agences généralistes, des agences Digital, des agences de communication éditoriale, et certaines agences hyperspécialisées.

Risques spécifiques liés à la technologie

MAKHEIA Group fait un usage continu des nouvelles technologies de l'information et de la communication, tant pour ses propres besoins que pour le compte de ses clients, au travers de prestations plurimédias et digitales.

L'utilisation des différents réseaux qui s'interconnectent ne peut être garantie contre tout risque de panne, d'intrusion ou de destruction de données. Des procédures d'auto-archivage et de sécurisation des données sont généralisées pour pallier tout problème de disparition ou de destruction de données sous la supervision du Délégué à la Protection des Données et selon un process audité en 2018 par Bureau VERITAS dans le cadre de l'audit ISO.

Les applications « on line » développées pour les clients sont hébergées chez des tiers qui garantissent au Groupe la sécurité et la maintenance des serveurs d'application en contrepartie de contrats de prestation de services. Le monitoring applicatif est effectué à distance par les équipes techniques de MAKHEIA Group ou en infogérance par un partenaire. Les propres systèmes d'information de la Société sont installés sur des serveurs dédiés (gestion, production, messagerie...) afin de limiter les risques et les impacts de panne. Une équipe dédiée assure la maintenance et le contrôle au quotidien.

Des outils de mesure sont systématiquement mis en œuvre pour identifier l'apparition de tout risque précédemment décrit. Des outils de monitoring du service ou des applications de gestion et suivi des bugs sont utilisés pour identifier, tracer et circonvenir les risques apparus.

Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le succès du Groupe est lié pour une large part au talent et à l'implication de ses managers et collaborateurs. Le départ de certains d'entre eux pourrait impacter la performance du Groupe. Pour en limiter les effets, le Groupe favorise la transversalisation des compétences.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des mesures contribuant à la fidélisation des hommes clés.

Risques liés à la croissance externe

MAKHEIA Group a pour objectif de développer son activité par croissance externe ciblée. Cette stratégie génère naturellement des risques liés d'une part à la maîtrise de cette croissance (intégration du personnel recruté, organisation administrative, commerciale et production) et d'autre part aux conséquences complexes des acquisitions d'entreprises (intégration de métiers différents, de cultures d'entreprises différentes, sécurisation des financements). Il n'y a pas eu d'opérations en 2019.

Risques juridiques et évolution de la réglementation

La Société n'est que peu exposée à des risques juridiques particuliers encourus de par son activité. Cependant, comme dans toute activité commerciale, des risques de litiges avec les clients, les fournisseurs et le personnel existent.

Conformément aux principes de prudence, les charges susceptibles de résulter de ces procédures font l'objet de provisions dans la mesure où elles sont considérées comme probables et quantifiables (voir Comptes consolidés 2.2. en Annexe 1).

Au 31 décembre 2019, deux contentieux prud'homaux sont en cours, initiés en 2018.

Par ailleurs, le Groupe s'attache les services de conseillers externes, experts en matière sociale, fiscale et juridique pour assurer la veille technique indispensable au bon déroulement de l'activité.

Risques liés à la fraude et à la concurrence déloyale

MAKHEIA Group a mis en place des systèmes de protection de ses locaux et de ses outils informatiques et techniques visant à protéger son système d'information et les données qui lui sont confiées et à en assurer la confidentialité. Sans annuler les risques de fraude, malversations ou malveillance, ces dispositions donnent une assurance raisonnable que ces risques sont maîtrisés. Cette préoccupation rejoint les efforts liés aux risques technologiques (voir supra – même article).

4.2. Risques financiers

Risques de liquidité

MAKHEIA Group procède régulièrement à une revue spécifique de son risque de liquidité.

La dette bancaire du Groupe se situe à 650 k€ au 31 décembre 2019 contre 1 085 k€ au 31 décembre 2018.

Pour financer ses investissements informatiques, la Société utilise le crédit-bail.

La direction a arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation sur la base d'un prévisionnel de trésorerie qui intègre notamment les opérations suivantes :

- Les partenaires financiers de la société ont accepté d'incorporer au capital la première tranche d'OCA, non réglée à l'échéance du 31 décembre 2019, qui s'élevait à 1,6 M€, sous réserve de la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant minimum de 2 M€ qui serait à souscrire par les actionnaires actuels. Ces opérations seront soumises à l'approbation d'une AGM devant être convoquée en juin.
- Par ailleurs, les partenaires financiers ont accepté, sous réserve de la réalisation de l'opération mentionnée ci-avant, de reporter l'exigibilité de la seconde tranche s'élevant à 1,3 M€ du 31/12/2020 au 31/12/2021.

Dans le cadre des mesures mises en place avec la crise Covid-19, la société a également demandé à bénéficier des reports d'échéances fiscales, sociales et de prêts, aux rééchelonnements des charges sociales, et a effectué des demandes auprès des banques pour bénéficier du prêt garanti par l'état. Il n'est pas encore possible d'apprécier fin avril 2020 quel sera l'impact réel sur les conditions de financement de cet exercice.

Le détail des dettes financières est présenté dans l'Annexe 1 aux comptes consolidés au 31 décembre 2019 (voir 2.5. Emprunts et dettes financières).

Risques liés aux minoritaires

En 2019, il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans les filiales consolidées en intégration globale.

Risques de taux d'intérêt

Les emprunts bancaires contractés par MAKHEIA Group sont majoritairement à taux fixe. En conséquence, MAKHEIA Group n'est pas exposé au risque de taux.

Risques de change

La part des facturations du Groupe en dehors de la zone euro est très faible. La sous-traitance hors zone euro reste marginale.

Les filiales non européennes des principaux clients acceptent d'être facturées et de payer en euros, éliminant ainsi le risque de change. Par ailleurs, le groupe MAKHEIA n'a plus de filiale étrangère. En conséquence, le Groupe n'ayant pas à ce jour de risque de change, il n'y a pas de couverture spécifique.

Risques sur titres de capital

MAKHEIA Group gère ses excédents de trésorerie en utilisant des placements de trésorerie à vue, sans chercher des rendements plus élevés que pourrait lui procurer le recours à des instruments financiers plus spéculatifs (actions, OPCVM, dérivés...) mais plus risqués.

Au titre du contrat de liquidité signé avec la société GILBERT DUPONT, le nombre d'actions inscrites au nom de la Société était, au 31 décembre 2019, de :

- **15 850 actions, représentant 0,18 % du capital.**

Calcul de la volatilité de l'action MAKHEIA :

au 31 décembre 2019	Volatilité historique
1 mois (décembre 2019)	23,49 %
2 mois (novembre-décembre 2019)	33,68 %
3 mois (4 ^e trimestre 2019)	34,65 %
Depuis le 01/01/2019	37,06 %

Source : Facset

Risques liés aux tests de dépréciation sur écarts d'acquisition

Les actifs incorporels résultant de l'évaluation des actifs des entités acquises sont enregistrés au bilan à leur coût historique. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de déterminer si la comptabilisation d'une dépréciation est nécessaire.

Des tests de dépréciation sont pratiqués à chaque clôture en comparant la valeur comptable à la valeur d'utilité calculée sur la méthode des « Discounted Cash Flow » (DCF). Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur d'utilité, MAKHEIA Group enregistre une dépréciation du montant de la différence. Le taux de croissance retenu pour établir les projections est conforme aux prévisions du marché.

Voir Annexe 1 § 2.2 Dépréciation des actifs à long terme des comptes consolidés 2019.

4.3. Couverture des risques et politique d'assurance

Le Groupe a conclu des assurances à l'échelon de la maison mère pour l'ensemble de ses filiales :

- les contrats habituels « Dommages » ;
- des polices « Responsabilité Civile Professionnelle », « Risques Informatiques » et « Responsabilité Civile Exploitation ».

Les montants garantis sont conformes aux pratiques en vigueur dans son domaine d'activité et aux exigences des clients.

5. Informations concernant l'émetteur

5.1. Histoire et évolution de la Société : données principales

1980	Création de Grafedit, basée à Lille
1999	Introduction de Médiagérance au Second Marché d'Euronext Paris
2008	Rapprochement des groupes MAKHEIA et IMAGE FORCE
2009	Fusion simplifiée des filiales FRANKLIN PARTNERS, ARTICE et SEQUOIA Cession de 85 % des titres de la SA NETWORTH, de 100 % des titres de la société MAKHEIA ASIE Liquidation de la société MAKHEIA BELGIUM
2010	Transfert d'Euronext vers Alternext
2011	Fusion des filiales PLACE DU MARCHÉ et MACHINATION Acquisition de la société LA FORME INTERACTIVE Cession de la participation dans le GIE de l'ARBRE Cession de 8,54 % de titres de la SA NETWORTH
2012	Fusion simplifiée des filiales PLACE DU MARCHÉ et SEQUOIA Acquisition de la société TEYMOUR
2013	Acquisition de la société La DEUXIÈME MAISON
2014	Acquisition de la société BIG YOUTH et reprise par BIG YOUTH du fonds de commerce MEGALO et COMPAGNIE Cession de 6,46 % de titres de la SA NETWORTH, solde de la participation détenue dans cette ex-filiale
2016	Reprise par MAKHEIA LFI du fonds de commerce LES ARGONAUTES et acquisition de la société MADEMOISELLE SCARLETT par MAKHEIA AFFINITY
2017	Fusion simplifiée de TEYMOUR et LA DEUXIÈME MAISON avec SEQUOIA
2018	Reprise par SEQUOIA du fonds de commerce HEADOO Fusion simplifiée de MADEMOISELLE SCARLETT avec MAKHEIA AFFINITY

Dénomination sociale

L'Assemblée générale extraordinaire du vendredi 25 janvier 2008 (avis du BALO n° 152 paru le 19 décembre 2007) a décidé la modification de dénomination sociale de la société Holding : Groupe MEDIAGÉRANCE est devenu MAKHEIA Group.

Registre du commerce des sociétés, APE et LEI

RCS Paris 399 364 751

Code APE 7010Z Activité des sièges sociaux

Numéro LEI : 969500BVLJEPXKHGU456

Forme juridique et capital

Article 1 des statuts : la Société « MAKHEIA Group » est une société anonyme de droit français.

Au 31 décembre 2019, le capital de la Société est de 7 400 098.96 €, divisé en 9 973 485 actions, de 0,742 € de nominal.

Durée

Article 5 des statuts : la durée de la Société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, à savoir jusqu'au 1^{er} janvier 2094, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social

Au 17 décembre 2019, le siège social des activités parisiennes a été transféré au 89 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris.

Tél. +33 (0)1 42 12 20 00

www.makheia.com

Exercice social

Article 19 des statuts : douze mois du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

5.2. Faits marquants 2019

MAKHEIA Group a poursuivi sa politique intensive de réduction des coûts afin de faire face à la baisse de certains de ses marchés historiques, notamment le marketing service, ainsi qu'au départ d'un grand client structurant.

Le Groupe a ainsi arrêté deux objectifs de progrès prioritaires :

- la mise en place d'un plan d'économies portant sur plus d'un million et demi d'euros sur 3 postes de charges :
 - une réduction du poste achats, notamment via la recherche de nouveaux locaux afin de réunir les deux sites parisiens ;
 - une optimisation du budget sous-traitance et « freelances » ;
 - la réduction de la masse salariale ;
- l'optimisation de la rentabilité grâce notamment au recentrage sur les grands clients.

5.3. Investissements et immobilisations

En dehors des acquisitions d'entreprises, les principaux investissements annuels portent sur :

- les équipements informatiques qui font l'objet d'un renouvellement par tranche selon un plan annuel, auxquels s'ajoutent la mise à jour des logiciels et la maintenance ;
- les travaux d'amélioration des espaces de travail et leur maintenance ;
- l'immobilisation des frais de développement d'outils internes, de l'offre « Data Métrics » et de l'offre « Headoo » pour un montant de 179 k€ en immobilisations incorporelles.

Le montant net des immobilisations corporelles figurant au Bilan au 31 décembre 2019 s'élève à 82 k€ contre 117 k€ fin 2018, essentiellement constitué d'agencements, de matériel de bureau et de matériels informatiques.

Le groupe MAKHEIA ne possède pas de propriété immobilière.

6. Aperçu des activités

6.1. Les métiers de MAKHEIA

Organisés autour de trois pôles stratégiques complémentaires, le Digital au sens large, la production de contenus et la communication publicitaire & marketing, correspondant aux attentes majeures des nouveaux consommateurs, les métiers du Groupe combinent expertises digitales et analyses stratégiques pour façonner les marques et leur offrir le meilleur dispositif de communication :

PÔLE DIGITAL

- Analyse et préconisation en innovation digitale et définition de Stratégies digitales
- Définition et mise en œuvre d'écosystèmes digitaux complets (sites, contenus, actualisation, activation marketing, fonctions transactionnelles...)
- Suivi et pilotage de la performance digitale (SEO, SEA, KPi d'audience...)
- Optimisation de l'expérience utilisateurs et UX design
- Applications mobiles
- Mise en place de Data Management Plateformes

PÔLE CONTENT

- Ingénierie éditoriale et conception de stratégies de contenus
- Mise en place de Dispositifs éditoriaux : production, validation, gestion des sources
- Brand content : création de contenus multiformats
- Analyse sémantique des contenus : scan des corpus de contenus d'une marque (ou de ses concurrents)
- Définition, production et mise en place de « Consumer magazines », off et on-line

PÔLE BUSINESS

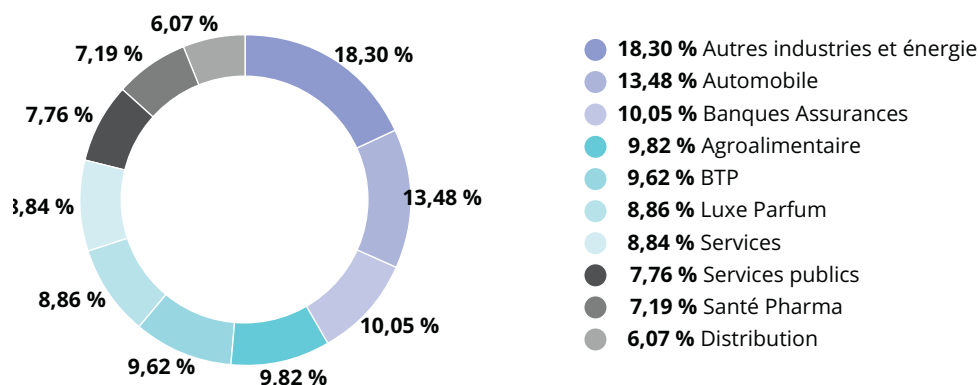
- Définition de Plateforme et d'Architecture de marque
- Création et déploiement d'identité et territoire visuel
- Marketing stratégique
- Activation publicitaire
- Stratégie social media
- Activation réseau et commerciale
- Marketing relationnel

6.2. Positionnement de MAKHEIA

MAKHEIA a un positionnement spécifique dans l'univers des agences de communication. Figurant parmi les 10 acteurs indépendants facturant plus de 10 millions d'euros de Marge Brute, Makheia intervient à la fois sur les problématiques digitales et sur l'organisation et la production des contenus. Le Groupe affine chaque année son nouveau modèle d'acteur de la communication pour anticiper les bouleversements profonds de l'économie ; le Groupe accompagne aujourd'hui ses clients dans leur réflexion sur les messages qu'ils émettent, leurs relations avec les consommateurs, l'optimisation des canaux de communication.

Client

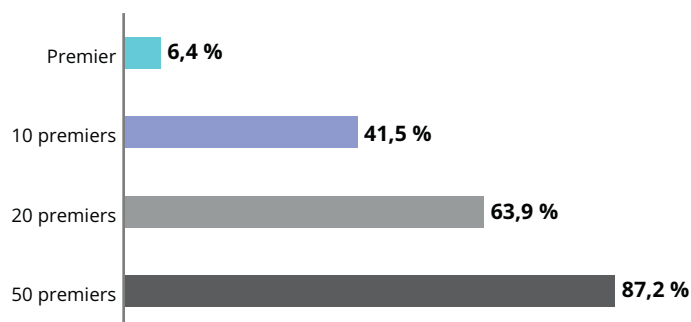
Répartition du chiffre d'affaires réalisé en 2019



Une clientèle axée sur les grands comptes

MAKHEIA Group facture près de 40 % des sociétés du CAC 40.

Poids des principaux clients dans le chiffre d'affaires 2019



Parmi lesquels :

Air Liquide, Altarea Cogedim, Biocoop, BNP Paribas, Bouygues, Chanel, Clarins, Cotecna, Enedis, Laboratoire Pierre Fabre, MGEN, Renault, Richemont, Servair, Syngenta, Teréga, Total.

Trophées et nominations

MAKHEIA Group et ses clients sont régulièrement primés par la profession. Ces prix sont des éléments indispensables de la dynamique commerciale : un tiers des appels d'offres étant en effet généré par les prix remportés et la visibilité qu'ils procurent.

EN 2019

Makheia a remporté 17 prix dont celui de **Meilleur Groupe indépendant aux Trophées des cas d'Or**.

Mais aussi :

- Un **Grand Prix Stratégies** argent pour le dispositif digital interne de Radio France.
- Quatre prix au **Top Com consumer** : de l'or pour la campagne d'affichage de Grévin, de l'argent pour la stratégie Réseaux Sociaux de MMA et pour le site e-commerce de Nature & Découvertes ainsi que le prix Spécial de la data pour MMA.
- Cinq prix aux **W3 awards**, avec de l'or pour Eiffage Énergies Systèmes et Sarenza et de l'argent pour Eiffage Énergies Systèmes et Caravane dans 2 catégories.
- Trois prix au **Top Com Corporate** : de l'or pour le dispositif interne de Radio France et pour le jobboard de l'UIMM ainsi que du bronze pour la campagne de communication interne d'Axa.

EN 2018

L'année 2018 fut couronnée par 14 prix dont le Grand Prix RSE / Top Com pour le site de WWF France, le Grand Prix du Brand Content pour la campagne anniversaire de l'Ordre de Malte et de l'Or aux Trophées de l'Assurance en Innovation digitale pour la Social Room d'Axa.

Mais aussi :

- Communication & Entreprise – Prix coup de cœur / Axa France, campagne interne Réufl'ex'6
- Communication & Entreprise – Argent / WWF France, site web
- Communication & Entreprise – Argent / Livre EDF, après Irma
- Communication & Entreprise – Bronze / Communication RH / Axa France, campagne interne Réufl'ex'6
- Lovie Awards - Or / Institut Français du design, site Inovi
- Top Com Consumer - Bronze / Médias Sociaux / Semaine Nationale de prévention du diabète
- Brand Experience Awards – Or / Axa Banque
- Nuit des rois – Argent / Axa Banque
- Top Com Corporate Or / WWF France, site web
- Top Com Corporate Argent / chimie work, le jobboard de la filière chimie
- Trophées de la com - Bronze / Communication interne / Axa France

6.3. Perspectives 2020 et stratégie du Groupe

Perspectives d'évolution du marché de la communication

La crise sanitaire mondiale et la période de confinement génèrent une situation sans précédent dont les conséquences sur l'activité économique et sur le marché de la communication publicitaire sont impossibles aujourd'hui à estimer. Les premières estimations des différents instituts d'analyse vont d'un marché à - 20 % à - 60 % pour certains métiers spécifiques.

Selon l'IREP, « Le marché de la communication publicitaire, hors crise sanitaire, aurait dû progresser en 2020 d'environ +1,0 % (en euros courants). On ne peut cependant évaluer les tendances d'évolution du marché de la communication en 2020 sans tenir compte de cette crise » souligne l'institut.

IPG Mediabrands a quant à lui livré fin mars les résultats de la dernière étude Magna, qui scrute l'impact du coronavirus sur le marché publicitaire mondial. Le rapport, souligne que la publicité ne sortira sûrement pas indemne. S'appuyant sur le consensus des macroéconomistes quant à une récession dans la plupart des pays au premier semestre (croissance négative du PIB aux premier et deuxième trimestres) suivie d'une reprise assez marquée au second semestre, l'étude estime que, si tel est le cas, « *une croissance mondiale nulle équivaut à une baisse de - 6 %, ou plus, des dépenses publicitaires* ». « *Une décroissance de 6 %, telle qu'estimée mi-avril par le gouvernement devrait générer une baisse de marché de + de 35%* ».

Enfin, selon une étude menée par l'Union des Conseils en Communication courant Mars, les agences interrogées ont vu leur chiffre d'affaires baisser de 39 % sur le seul mois de mars 2020.

6.4. Les priorités 2020

Pour 2020, MAKHEIA Group s'est fixé trois objectifs prioritaires :

- poursuivre son plan de désendettement et de réduction des coûts ;
- opérer un rapprochement industriel susceptible d'accompagner le développement de Makheia et lui permettre d'atteindre une taille critique indispensable ;
- poursuivre le renforcement de sa visibilité sur le marché en réorganisant sa propre stratégie de marque autour d'une marque unique, MAKHEIA et son organisation autour de trois grands pôles complémentaires (voir § 6.1 et 6.2).

6.5. Événements exceptionnels

Non applicable pour 2017, 2018 ni pour 2019.

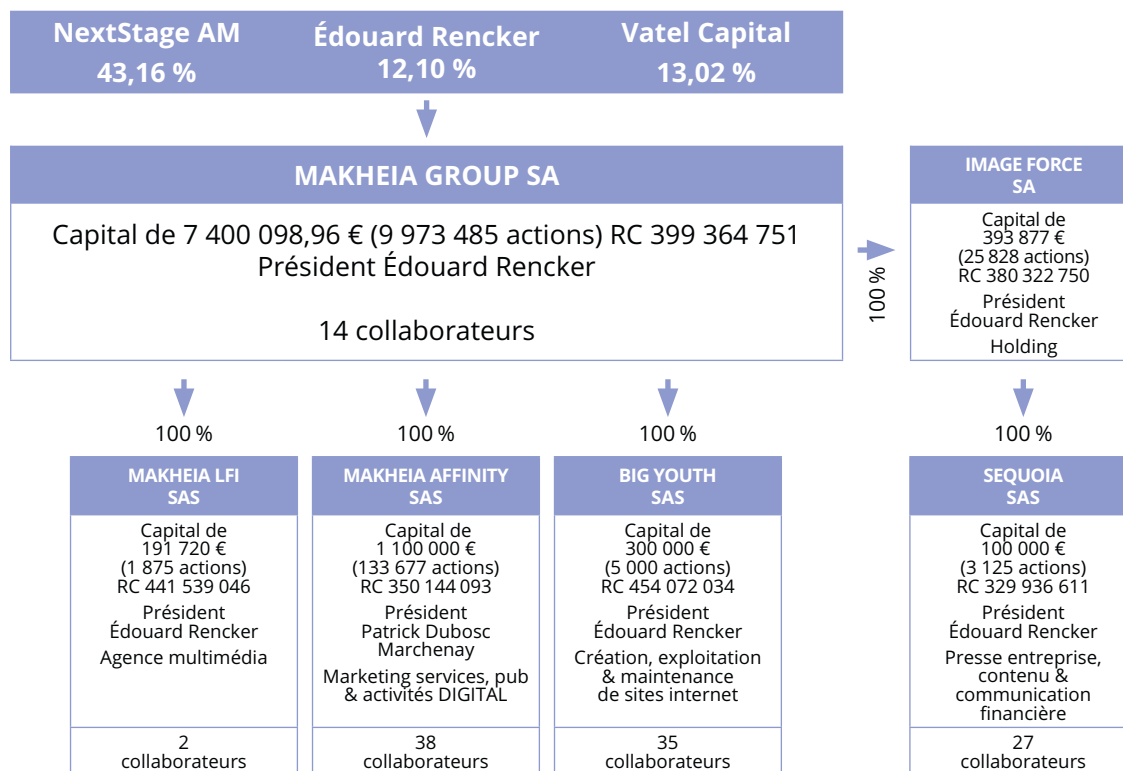
6.6. Degré de dépendance

Le Groupe n'est dépendant d'aucun brevet ou licence (voir § 11).

L'activité de MAKHEIA Group ne dépend pas d'importants clients ou contrats, les 10 premiers clients représentant 41,5 % de son chiffre d'affaires total (voir § 6.2.).

7. Organigramme

7.1. Organigramme du Groupe au 31 décembre 2019



7.2. Filiales & participations

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2019 se trouve en Annexe 1, Comptes consolidés § 2.3.

Selon l'art. L.232-1-II du Code de commerce, le groupe Makheia n'a pas de succursale.

8. Responsabilité Sociétale du Groupe

Le Groupe a engagé depuis 2009 une démarche de sensibilisation de l'ensemble de ses équipes aux préoccupations de développement durable, à la démarche RSE, et plus généralement au processus d'amélioration continue.

À la demande de ses clients internationaux, MAKHEIA s'est inscrit sur la plateforme d'évaluation de l'organisation internationale Ecovadis (<https://www.ecovadis-survey.com/supplierportal/>), qui valide le processus d'amélioration continue dans lequel le Groupe s'est engagé en termes de RSE.

MAKHEIA Group répond également à l'enquête annuelle GAÏA qui rassemble des données extra-financières de 230 valeurs moyennes cotées et permet de déterminer leur engagement dans les trois secteurs ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Cette cotation contribue à une meilleure anticipation du risque global sur le titre, considérant que la politique RSE de l'entreprise contribue à sa performance économique. Il est important de souligner que la note reçue par MAKHEIA en 2019 pour l'exercice 2018 (61) est très largement supérieure à celle des sociétés dont le CA est inférieur à 150 M€ du panel GAÏA (37).

8.1. Environnement et Éthique

Depuis plus de quinze ans, le Groupe s'est engagé dans un processus de Management de la Qualité par le biais de sa certification ISO. Il s'agissait de respecter des valeurs inscrites dans son plan de progrès annuel. Les actions entreprises sont sanctionnées régulièrement par l'enquête de satisfaction clients.

- Écoute des partenaires, qu'ils soient clients ou fournisseurs, dans le but de comprendre leurs besoins et de les aider, afin de construire des relations de confiance durables.
- Respect de la promesse donnée que ce soit en matière de qualité des prestations fournies ou de délais, mais aussi de transparence vis-à-vis des actionnaires.
- Convivialité et esprit d'équipe vis-à-vis des partenaires, mais aussi des collaborateurs du Groupe.
- Esprit d'entreprise et d'engagement pour optimiser la profitabilité du Groupe, réduire les coûts, trouver des solutions qui concourent à assurer un futur pérenne.

En décembre 2018, MAKHEIA a été audité par Bureau Veritas qui a certifié que le système de management de l'entreprise était conforme aux exigences de la nouvelle norme ISO 9001:2015. Cette certification a fait l'objet d'un audit de suivi favorable en janvier 2019.

8.2. Environnement et Consommation

Qualité de l'immeuble loué à Paris

En 2019, l'essentiel des activités parisiennes est recentré sur un immeuble de 2 500 m². Le propriétaire a entrepris mi-2011 un ensemble de travaux de réhabilitation, des aménagements HQE (Haute qualité environnementale) et BBC (Bâtiment Basse Consommation). L'immeuble répond aujourd'hui aux exigences d'accessibilité aux handicapés, aux nouvelles normes incendie, les sanitaires sont équipés d'économiseurs d'eau, les parties communes bénéficient d'un système d'éclairage avec détection de présence... Ces travaux se sont terminés en février 2014, avec la création d'un escalier de secours sur la façade côté cour intérieure.

Achats

Le papier de bureau constitue la principale consommation de fourniture bureautique. Les nouveaux copieurs et imprimantes systématisent l'impression en recto-verso. Et la politique interne des échanges tend au zéro papier par l'utilisation maximale des canaux digitaux. Par exemple, les recommandations clients sont remises sur clé USB.

Les achats d'édition pour notre propre usage ou pour celui des clients sont tous pratiqués auprès d'imprimeurs labellisés « écologie ».

D'une manière générale, les achats pratiqués, qu'il s'agisse de répondre aux besoins du Groupe ou des clients, tiennent compte aujourd'hui chaque fois que possible de l'engagement des fournisseurs en termes de RSE.

Enfin, les équipements électriques et électroniques en fin de vie suivent la filière du tri sélectif.

Tri sélectif des déchets de bureau

Dans sa volonté de participer activement à la Protection de l'Environnement, le groupe MAKHEIA a dédié un responsable à temps partiel et signé un partenariat avec le groupe Elise (CEDRE – entreprise adaptée) qui a équipé chacun de ses postes de travail de corbeilles spécifiques pour récupérer les papiers, les canettes, les bouteilles plastiques, les piles, les verres et le matériel informatique. Cette démarche opérationnelle a permis sur le site de Paris de recycler en 2019 près de 4 tonnes de déchets.

8.3. Engagement sociétal

MAKHEIA Group s'est engagé auprès de certains clients, ou associations humanitaires :

- en leur vendant certaines prestations à prix coûtants ;
- en effectuant des dons ;
- en s'adressant à des fournisseurs ayant un agrément « Entreprise Adaptée » ce qui permet de contribuer à l'emploi de personnes handicapées : contrat avec Handecom pour les commandes de fournitures ;

Les informations sur la politique sociale sont développées au chapitre 17.

9. Examen de la situation financière et du résultat

9.1. Situation financière 2017, 2018 & 2019 et contribution des filiales

Chacune des filiales entrant dans la consolidation est détenue à 100 % et les chiffres d'affaires sont présentés hors refacturations intra-groupe. Ces filiales sont intégrées au prorata de la date d'acquisition pour l'exercice considéré.

En 2017, MAKHEIA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 19 561 k€, stable par rapport à 2016, générant un revenu brut de 15 693 k€ soit 80 % du chiffre d'affaires, légèrement inférieur à celui constaté en 2016 en raison du recours à la sous-traitance des deux filiales nouvellement intégrées plus élevé que dans les autres filiales.

En 2018, MAKHEIA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 17 800 k€, en retrait de 9 % par rapport à 2017, générant un revenu brut de 14 713 k€ soit un ratio marge brute sur chiffre d'affaires de 83 % conforme à la nature des prestations délivrées par MAKHEIA.

En 2019, MAKHEIA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 13 946 k€, générant un revenu brut de 10 766 k€ soit un ratio marge brute sur chiffre d'affaires de 77 % conforme à la nature des prestations.

Situation financière (en k€)

(aux normes IFRS)	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Chiffres d'affaires	19 561	17 800	13 946
Résultat opérationnel courant	102	- 783	- 3 968
Résultat opérationnel	- 692	- 1 022	- 5 034
Résultat avant impôts	- 909	- 1 245	- 9 721
Résultat net part du Groupe	- 701	- 787	- 9 716
Endettement financier net	2 892	3 769	4 910
Capitaux propres	13 768	13 322	5 048
Ratio endettement financier net/Capitaux propres	0,21	0,28	0,98

Contribution des filiales au chiffre d'affaires consolidé (en k€)

	2017	2018	2019
MAKHEIA AFFINITY (y compris Mademoiselle Scarlett)	7 062	6 131	5 063
SEQUOIA (y compris Teymour & Deuxième Maison)	5 999	4 770	3 981
MAKHEIA LFI	1 712	1 663	742
BIG YOUTH / MEGALO	4 770	5 159	4 150
MAKHEIA Group	18	77	10
TOTAL	19 561	17 800	13 946

9.2. Évolution des Résultats

(en k€)	2017	2018	2019
Résultat opérationnel courant	102	- 783	- 3 968
Résultat opérationnel	- 692	- 1 022	- 5 034
Résultat avant impôt	- 909	- 1 245	- 9 721
Résultat net part du Groupe	- 701	- 787	- 9 716

10. Trésorerie et capitaux

10.1. Informations sur les Capitaux Propres

Au 31 décembre 2019, le montant des capitaux propres de MAKHEIA s'élève à 5 048 k€, contre 13 322 k€ au 31 décembre 2018.

Le niveau des capitaux propres au 31 décembre 2019 tient compte du résultat net consolidé de l'exercice, déficitaire en 2019, et d'une augmentation de capital liée à l'exercice des bons de souscription d'actions (BSA) pour un montant de 1 442 k€, prime d'émission comprise et frais induits déduits.

10.2. Informations sur les flux de trésorerie

Le montant de la trésorerie active s'élève à 576 k€ au 31 décembre 2019 contre 934 k€ au 31 décembre 2018.

Elle est constituée de dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit de premier rang et de placements monétaires effectués dans le cadre de la gestion quotidienne de trésorerie.

10.3. Conditions d'emprunt et structure des financements

2017

En septembre 2017, MAKHEIA Group a procédé à l'émission d'obligations simples auprès de VATEL INVESTISSEMENT pour un montant de 297 k€ au taux de 6,5 %.

Compte tenu du montant des capitaux propres au 31 décembre 2017, le ratio d'endettement financier net sur Fonds Propres passe de 30,7 % en 2016 à 21 % en 2017.

2018

MAKHEIA Group a mis en œuvre le 23 août 2018 une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de ses actionnaires existants, à hauteur d'un BSA par action détenue, cinq BSA permettant de souscrire une action à 2.50 €.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA s'élève à 1 731 770, représentant 20 % du capital au jour de l'émission gratuite de BSA, soit une augmentation de capital maximum de 4 329 425 €, prime d'émission incluse, au cours de conversion de 2.50 € par action nouvelle.

À l'échéance de la période d'exercice, le 30 septembre 2019, le total des BSA exercés s'élève à 699 495, et le total des actions délivrées est de 139 899.

2019

MAKHEIA Group a mis en œuvre le 16 mai 2019 une nouvelle opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de ses actionnaires existants, à hauteur d'un BSA par action détenue, quatre BSA permettant de souscrire une action à 1,25 €. Le nombre de BSA émis est de 8 797 676. La période d'exercice est du 16/05/2019 au 29/05/2020

Au 31 décembre 2019, le total des BSA exercés s'élève à 4 698 932, et le total des actions délivrées est de 1 174 733.

10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux

Non applicable.

10.5. Sources de financement postérieures à la clôture

Dans le cadre des mesures mises en place avec la crise Covid-19, la société a demandé à bénéficier des reports d'échéances fiscales, sociales et de prêts, aux rééchelonnements des charges sociales, et a effectué des demandes auprès des banques pour bénéficier du prêt garanti par l'état. Il n'est pas encore possible d'apprécier fin avril 2020 quel sera l'impact réel sur les conditions de financement de cet exercice.

Par ailleurs, il est prévu au mois de juin, de réaliser une augmentation de capital par apport en numéraire provenant de la souscription de BSA par les actionnaires ; ainsi que l'incorporation au capital de la première tranche d'OCA non remboursée au 31 décembre 2019.

11. Recherche et développement, brevets, licences

Voir § 5.3. Investissements et immobilisations

Pour proposer à ses clients des solutions toujours plus innovantes et performantes, MAKHEIA a investi en 2019 dans la modernisation de ses outils et technologies. À cet effet, MAKHEIA a immobilisé 179 k€ de coût de développement correspondant aux salaires et autres coûts liés aux personnes directement engagées pour générer ces actifs.

12. Informations sur les tendances

12.1. 2020 : année de consolidation des activités

2020 est pour le groupe MAKHEIA une année de consolidation de son offre après 5 années de transformation.

Le groupe devra également gérer la crise économique liée au Covid-19 et poursuivre son plan de réduction des coûts.

12.2. Événements survenus depuis la clôture de l'exercice 2019

La crise liée au Covid-19 et le confinement imposé par le gouvernement a un impact direct sur l'activité de la société.

L'évolution très rapide de la pandémie ces dernières semaines, et des décisions politiques prises par les autorités françaises depuis le mois de mars 2020, exposent directement l'activité de MAKHEIA Group, comme l'ensemble des acteurs économiques de notre pays, aux conséquences de ces décisions. De surcroît, la société MAKHEIA Group est directement tributaire des positions prises par ses clients dans la gestion de cette crise ; à ce titre le développement commercial est fortement ralenti.

En interne, un certain nombre de décisions ont été prises pour suspendre tous les déplacements professionnels, et favoriser le télétravail. Des mesures de chômage partiel ont été mis en place dans un volume mis à jour chaque semaine. Les outils de visioconférence permettent de poursuivre une activité clients certes ralentie en liaison avec les différents impacts sur les activités mêmes des clients.

Enfin d'un point de vue financier, la société a demandé à bénéficier des reports d'échéances fiscales, sociales et de prêts, aux rééchelonnements des charges sociales, et a effectué des demandes auprès des banques pour bénéficier du prêt garanti par l'état. Il n'est pas encore possible d'apprécier fin avril 2020 quel sera l'impact réel sur les conditions de financement de cet exercice.

Pour faire face aux besoins de trésorerie du Groupe, il est prévu de réaliser lors de l'Assemblée Générale mixte devant se tenir au mois de juin 2020, une augmentation de capital par apport en numéraire provenant de la souscription de BSA par les actionnaires ainsi que l'incorporation au capital de la première tranche d'OCA non remboursée au 31 décembre 2019.

13. Estimations du bénéfice et prévisions

Le business plan à trois ans intégrait les paramètres suivants :

- une mutation définitive des métiers traditionnels du groupe MAKHEIA vers le digital ;
- un déploiement de l'offre et des nouvelles expertises ;
- un rapprochement industriel ;
- une prise en compte du plan de réduction des coûts (paragraphe 6.4).

La stratégie commerciale 2020 est de se concentrer principalement sur les grands comptes et les marques « intermédiaires », à savoir les grandes ETI ayant un véritable patrimoine de marque.

Ceci étant précisé, MAKHEIA Group a choisi de ne pas inclure de prévisions dans le présent document.

14. Organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1. Organes de direction

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2019

Le Conseil d'Administration de MAKHEIA Group était composé de 7 membres :

- Monsieur Édouard Rencker, Président
- Monsieur Vincent Bazi,
- Madame Chantal Decamps,
- Monsieur Patrick Dubosc Marchenay,
- Monsieur Boris Eloy, Administrateur indépendant*,
- Monsieur Jean-Philippe Gallant, Administrateur indépendant*,
- Monsieur Jean-François Variot, Administrateur indépendant*.

** Critères retenus pour la qualification d'Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.*

Les mandats de M. Édouard RENCKER

- Président de la SA MAKHEIA Group ;
- Président-Directeur Général des filiales de MAKHEIA Group : IMAGE FORCE SAS, SEQUOIA SAS, MAKHEIA LFI SAS et BIG YOUTH SAS ;
- Président de la SAS JAZZ et COMPAGNIE.

Autres mandats au cours des cinq dernières années : Président des filiales TEYMOUR, et LA DEUXIÈME MAISON

Adresse professionnelle : 89 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris

Les mandats de M. Vincent BAZI

- Administrateur des sociétés : AIWM, ANTEVENIO, O2I, Les Toques Blanches du Monde, MAKHEIA Group ;
- Membre du Conseil de surveillance de : NEOLIFE, BLUE LINEA, Roctool ;
- Président de : FINANCIÈRE DU PORTELLEUX, ACTIS CAPITAL, WORLD PENSION COUNCIL,
- FINANCIÈRE SAINT SIFFREIN, ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INVESTISSEMENT.

Autres mandats au cours des cinq dernières années : Néant

Adresse professionnelle : 19, avenue George V - 75008 Paris

Les mandats de Mme Chantal DECAMPS

- Administrateur de la SA MAKHEIA Group.

Les mandats de M. Patrick DUBOSC MARCHENAY

- Administrateur de la SA MAKHEIA Group ;
- Président-Directeur Général de la SAS MAKHEIA AFFINITY, filiale de MAKHEIA Group.

Autres mandats au cours des cinq dernières années : Président-Directeur Général de la SAS MADEMOISELLE SCARLETT, filiale de MAKHEIA AFFINITY

Adresse professionnelle : 89 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris

Les mandats de M. Boris ELOY

- Administrateur indépendant de la SA MAKHEIA Group.
- Administrateur de Acting for Life.

Adresse professionnelle : Directeur Marketing, Innovation et développement nouveaux marchés de SERVAIR, 10-14, rue de Rome, CC24, BP 19701 Tremblay-en-France – 95726 Roissy-Charles-de-Gaulle cedex

Les mandats de M. Jean-Philippe GALLANT

- Administrateur indépendant de la SA MAKHEIA Group ;
- Administrateur de SA FINANCIÈRE BOSCARY ;
- Administrateur de UZES GESTION SA ;
- DG de CALIFFE 2008 SAS, CALIFFE 2009 SAS et CALIFFE 2010 SAS ;
- Gérant de FINANCIÈRE DE LA RUE D'ALGER SARL ;
- Président de SIMPERI 2010 SAS, 8, bd Mermoz 92200 Neuilly-sur-Seine ;
- Membre du CS de Art-Fi SA.

Adresse professionnelle : 10, rue d'Uzès - 75002 Paris

Les mandats de M. Jean-François VARIOT

- Administrateur indépendant de la SA MAKHEIA Group ;
- Administrateur de la SA NETWORTH ;
- PDG de la SAS IMAGE TRUST.

Adresse professionnelle : 5, square Mozart - 75016 Paris

Les sociétés mentionnées constituent la liste des sociétés au sein desquelles les membres du Conseil d'Administration ont déclaré être membre d'un organe d'administration, de direction, de surveillance ou associé commandité, au cours des cinq dernières années.

Informations sur les membres du Conseil d'Administration

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

Au cours des cinq dernières années :

- aucun membre n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- aucun membre n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires,
- aucun membre n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration,
- de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires de l'émetteur,
- aucun membre n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude.

Équipe dirigeante

Édouard RENCKER, Président du Conseil d'Administration de MAKHEIA Group depuis le 3 juillet 2019

Avait été nommé Président et Directeur Général en conseil du 18 juin 2009 ; il est administrateur depuis juin 2008.

Journaliste économique puis « grand reporter » indépendant, il collabore à ce titre avec les principaux magazines français, de L'Express à Ça m'intéresse et Dynasteurs (ancêtre d'Enjeux les Échos).

Il fonde SEQUOIA à la fin des années 80, agence leader du marché des contenus.

Conférencier pour différents cursus pédagogiques, il est coauteur avec Yves Agnès de « L'entreprise sous Presse » (Dunod), et auteur du « Nouveau visage de la com'interne » (Eyrolles). Il publie en mars 2014 « La pub est morte, vive la communication » et plus récemment il coécrit avec Denis Marquet « Entreprise, muter ou périr ».

Patrick DUBOSC MARCHENAY, Directeur Général

Nommé Administrateur en conseil du 7 février 2013, il est depuis 2009 Président-Directeur Général de la filiale MAKHEIA AFFINITY, et depuis juin 2011 Directeur Général opérationnel de MAKHEIA Group, notamment en charge de la Stratégie de développement commercial.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance

Les dirigeants n'ont pas de participation dans le capital d'un client ou d'un fournisseur autre que celle figurant dans les mandats § 14.1. Ils n'ont pas vocation à intervenir régulièrement dans des opérations de Bourse sur le titre de MAKHEIA Group ; lorsque des mouvements ont lieu, ils en informent le marché à titre individuel ; il n'y a pas d'action de concert déclarée.

15. Rémunérations et avantages

15.1. Rémunérations, avantages en nature, et jetons de présence

	2017	2018	2019
RENCKER Édouard – Président-Directeur Général			
Rémunération brute annuelle (*)	269 609	269 758	256 992
Variable brut au titre de l'exercice n-1			
Jetons de présence	7 528		
* Dont avantage en nature	11 609	11 758	11 992
DUBOSC MARCHENAY Patrick – Directeur Général Opérationnel			
Rémunération brute annuelle	180 000	180 000	180 000
Variable brut au titre de l'exercice n-1			
Jetons de présence	7 528		
MOSSAZ David – Directeur Général Opérationnel			
Rémunération brute annuelle	155 000	155 000	85 811
Variable brut au titre de l'exercice n-1	34 650	12 975	12 975
Jetons de présence	1 255		
DECAMPS Chantal			
Rémunération brute annuelle			30 000
Variable brut au titre de l'exercice n-1			
Jetons de présence			

Dans les tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social, au titre de chaque exercice, les montants des sommes versées correspondent aux montants des sommes dues.

Il n'y a pas eu de décision d'attribution de jetons de présence au titre des exercices 2017, 2018, 2019.

15.2. BSA

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2018 avait donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration à effet d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA 2018) dont les modalités sont décrites en Annexe aux comptes consolidés § 2.7.

À l'échéance de la période d'exercice, le 30 septembre 2019, 699 495 BSA ont été exercés pour un montant de 349 747,50 € donnant lieu à la création de 139 899 actions nouvelles.

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2018 a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration à effet d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA 2019) dont les modalités sont décrites en Annexe aux comptes consolidés § 2.7.

Au 31 décembre 2019, 4 698 932 BSA ont été exercés pour un montant de 1 468 416,25 € donnant lieu à la création de 1 174 733 actions nouvelles.

15.3. Pensions, retraites et autres avantages

La Société n'a pris aucun engagement particulier au bénéfice des Administrateurs, susceptible d'être dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Il n'existe pas d'indemnités spécifiques d'entrée ou de départ des membres de la Direction Générale et, le cas échéant, du Président, ni d'indemnité en raison d'une clause de non-concurrence, d'engagements de retraite à prestations définies ou encore d'engagements répondant aux caractéristiques des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance visés par l'article 225-42-1 du Code de commerce. Les départs sont négociés au cas par cas.

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1. Date d'expiration des mandats des Administrateurs

ÉDOUARD RENCKER

Renouvelé le 27/06/2014 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à tenir dans l'année 2020.

VINCENT BAZI

Coopté le 23/06/2016 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à tenir dans l'année 2022.

CHANTAL DECAMPS

Renouvelée le 27 juin 2014 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans Madame Decamps a présenté sa démission de son mandat d'administrateur au Conseil du 11 février 2020.

PATRICK DUBOSC MARCHENAY

Nommé le 26/04/2013 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans Il a été renouvelé par l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 le 21 juin 2019 pour une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à tenir dans l'année 2026.

Monsieur DUBOSC MARCHENAY a présenté sa démission de son mandat d'administrateur avec effet au 31 mars 2020.

BORIS ELOY

Renouvelé le 27/06/2014 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à tenir dans l'année 2020.

JEAN-PHILIPPE GALLANT

Renouvelé le 19/06/2015 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à tenir dans l'année 2021.

JEAN-FRANÇOIS VARIOT

Renouvelé le 27/06/2014 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à tenir dans l'année 2020.

16.2. Contrats entre les membres des organes de direction et la Société

Cf. Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. § 16.5.

16.3. Gouvernance

Réunions du Conseil

Le Conseil se réunit au siège social aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

En 2019, le Conseil a tenu 10 réunions formelles selon l'agenda suivant :

- 25 février : Perspectives 2019, augmentation de capital liée aux opérations de conversion des BSA 2018.
- 13 mars : Plan d'économie et process de contrôle des achats ; financement du Groupe.
- 28 mars : BP à 4 ans ; Trésorerie CT/MT ; Cession partielle d'actifs.
- 24 avril : Arrêté des comptes 2018, préparation des AGO & AGE de juin 2019.
- 21 juin : Mise en œuvre du programme de rachat d'actions ; refinancement du Groupe.
- 28 juin : Nouveaux locaux ; embauche d'un CFO.
- 3 juillet : Nouvelle gouvernance ; Ajustement business plan 2019 ; Risques de Trésorerie.

- 31 octobre : Comptes consolidés au 30 juin 2019 ; perspective fin d'année ; nouveau bail ; Projets industriels 2019.
- 29 novembre : Situation de Trésorerie ; Première approche 2020 ; Rémunération Président et Directeur Général.
- 17 décembre : État d'avancement Projets industriels ; transfert du siège social.

Convocations des Administrateurs

Les Administrateurs sont convoqués quelques jours préalablement à toute réunion par tous moyens : téléphone, courriel, etc.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examine et arrête les comptes annuels.

Information des Administrateurs

Tous les documents et informations liés à la mission des Administrateurs leur sont communiqués dans les délais nécessaires.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis dans les jours qui suivent chacune des réunions et communiqués sans délai à tous les Administrateurs pour validation.

Comité de rémunération

Un Comité de rémunération a été mis en place par décision du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 22 septembre 2008.

Organisation de la Direction Générale

Le Conseil du 18 juin 2009, avait opté pour la réunification des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de MAKHEIA Group.

Le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Édouard Rencker a été renouvelé en Conseil du 27 juin 2014.

Le Conseil du 3 juillet 2019, a opté pour la séparation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de MAKHEIA Group et a nommé au poste de Directeur Général Monsieur Patrick Dubosc Marchenay, préalablement Directeur Général Délégué, en charge du développement commercial.

Le Conseil du 31 octobre 2019 a entériné la démission de Monsieur Patrick Dubosc Marchenay de son mandat de Directeur Général de Makheia Group et nommé Madame Chantal Decamps pour assurer l'intérim.

Le Conseil du 11 février 2020 a nommé Monsieur Édouard Rencker Directeur Général en remplacement de Madame Chantal Decamps.

16.4. Procédures de contrôle interne

L'entreprise se conforme aux recommandations AFEP-MEDEF sur le régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine, sauf sur les points suivants :

- la durée des mandats qui sont de six et non de quatre ans,
- le renouvellement par roulement, l'échéance des mandats des Administrateurs étant de fait alternée.

Conformément à l'ordonnance N° 2017-1162 du 12 juillet 2017, la Société établit un rapport sur le gouvernement d'entreprise en complément du rapport de gestion. Un tableau de concordance figure au chapitre 26.2.

16.5. Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes et les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017

Les rapports des Commissaires aux comptes sont intégrés dans le Document d'enregistrement universel enregistré par l'AMF le 26 avril 2018, sous la référence D. 18-0406

Exercice clos le 31 décembre 2018

Les rapports des Commissaires aux comptes sont intégrés dans le Document d'enregistrement universel enregistré par l'AMF le 26 avril 2019, sous la référence D. 19-0412

Exercice clos le 31 décembre 2019

Les rapports des Commissaires aux comptes :

- sur les comptes consolidés 2019 figurent § 20.4.
- sur les comptes annuels 2019 figurent § 21.4.
- sur les conventions réglementées (voir annexe 3).

17. Social

17.1. Structure des effectifs

2017

Répartition de l'effectif total au 31 décembre 2017

Effectif permanent	Cadres	Non-cadres	Total
MAKHEIA Group	12	1	13
MAKHEIA AFFINITY	37	3	40
SEQUOIA	31	4	35
MAKHEIA LFI	8	3	11
BIG YOUTH	23	16	39
MADEMOISELLE SCARLETT	2	0	2
TOTAL	113	27	140

2018

Répartition de l'effectif total au 31 décembre 2018

Effectif permanent	Cadres	Non-cadres	Total
MAKHEIA Group	12	2	14
MAKHEIA AFFINITY	35	6	41
SEQUOIA	27	5	32
MAKHEIA LFI	6	2	8
BIG YOUTH	23	15	38
TOTAL	103	30	133

2019

Répartition de l'effectif total au 31 décembre 2019

Effectif permanent	Cadres	Non-cadres	Total
MAKHEIA Group	12	2	14
MAKHEIA AFFINITY	30	8	38
SEQUOIA	24	3	27
MAKHEIA LFI	1	1	2
BIG YOUTH	26	9	35
TOTAL	93	23	116

Hors CDD, au cours de l'exercice 2019, le Groupe a procédé à 27 embauches contre 38 en 2018. Il y a eu 44 départs (45 en 2018).

49 % des effectifs ont plus de 10 ans d'ancienneté.

La répartition des effectifs est de 50,8 % de femmes et 49,20 % d'hommes. En 2018 il y avait 48 % de femmes et 52 % d'hommes.

En 2019, le Groupe a fait appel à 273 jours de CDD pour ses besoins temporaires contre 562 jours en 2018.

Informations sociales

Durée et aménagement du temps de travail

Deux accords collectifs (l'un portant sur la société Big Youth et l'autre sur l'ensemble des autres sociétés du Groupe) régissent la durée et l'aménagement du temps de travail. Les collaborateurs cadres du Groupe sont assujettis au forfait annuel en jours, assorti de 11 jours RTT, tandis que ceux non-cadres sont assujettis à un horaire collectif (35 heures en moyenne par semaine sans jour RTT ou 37 heures en moyenne par semaine avec 11 jours RTT sur l'année). Les heures supplémentaires ne concernent, le cas échéant, que les salariés non-cadres, et demeurent exceptionnelles, le principe de récupération étant généralement privilégié.

La Journée de Solidarité, en l'occurrence le lundi de Pentecôte, est chômée et rémunérée.

En 2019, 6 collaborateurs (6 collaborateurs sur 2018) ont travaillé à temps partiel, selon la répartition suivante : 3 salariés à 80 %, 1 salarié à 90 %, et 2 salariés à 50 %. Il s'agit de temps partiels choisis pour des raisons personnelles ou médicales.

Politique de rémunération

Le Groupe ne recourt généralement pas aux augmentations générales de salaires, adoptant une politique d'augmentations ou de primes individuelles reposant sur la performance de chacun de ses collaborateurs.

En 2019, la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) a été réalisée en deux temps avec l'accord des organisations syndicales représentatives afin d'inscrire la politique de rémunération proposée par la direction dans un contexte économique conforté par les premières tendances enregistrées au cours des premiers mois de l'exercice. Cette Négociation Annuelle Obligatoire s'est conclue par un procès-verbal d'accord signé le 13 juin 2019.

Ainsi, le bilan de l'année 2019 établit que 200 000 € ont été consacrés aux mesures salariales individuelles (augmentations individuelles ou primes exceptionnelles), dispensés tout au long de l'année. Ces mesures ont été animées par trois philosophies différentes : rattrapage salarial, évolution du salaire inhérent à une évolution de la fonction, rétribution d'une performance exceptionnelle.

Par ailleurs, le dispositif de participation, qui vient rétribuer la performance collective, en application de l'accord d'entreprise en vigueur, n'a pas permis de versement aux salariés.

Relations sociales et négociation collective

Deux conventions collectives sont applicables au sein du Groupe : la Convention collective nationale des Télécommunications et la Convention collective nationale SYNTEC, cette dernière s'appliquant à la majeure partie des collaborateurs.

S'agissant des frais de santé et de prévoyance, l'ensemble des collaborateurs du groupe MAKHEIA bénéficie du contrat responsable en matière de protection sociale depuis le 1^{er} janvier 2018.

Des élections professionnelles pour la nomination du Comité Social Économique (CSE) se sont déroulées fin 2019. Le CSE se compose de 7 membres titulaires et de 3 suppléants.

Le Comité Social Économique (CSE) regroupe les trois instances représentatives du personnel, à savoir le Comité d'Entreprise (CE), les Délégués du Personnel (DP) et le Comité d'Hygiène, Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Elle se réunit de manière ordinaire bimestriellement.

Le budget alloué à la DUP au titre de l'année 2019 se décompose de la manière suivante : 13 859 € pour le budget de fonctionnement (15,2 k€ en 2018) et 10 394 € pour les œuvres sociales et culturelles (11,4 k€ en 2018).

Conditions de travail

Le respect de la réglementation en matière d'hygiène, santé et sécurité est assuré par la Direction des Ressources Humaines et par les Services généraux, et relève également des domaines d'attribution du CHSCT. Deux déménagements ont eu lieu en décembre 2019. Les sites de Saussure et Réaumur se sont réunis sur un même site au 89 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris.

Formation professionnelle

Le budget consacré à la formation professionnelle en 2019 s'élève à 32 k€ (contre 66,5 k€ en 2018). Les arbitrages faits en la matière par le management et la Direction des Ressources Humaines, notamment à l'issue de la campagne 2019 des entretiens annuels, visent à respecter les orientations stratégiques préalablement définies au regard de l'évolution des cahiers des charges des clients et des mutations sociétales impactant notre secteur d'activité. En 2019, 15 salariés – soit près de 15 % des effectifs permanents – ont bénéficié de mesures de formation, portant majoritairement sur les évolutions technologiques ou les compétences linguistiques.

Par ailleurs, 3 collaborateurs ont eu recours à leur Compte Personnel de Formation (CPF), pour des formations linguistiques et techniques. Ces formations peuvent se dérouler selon des modalités différentes : e-learning, présentiel, hors et pendant le temps de travail. Ces modalités sont préalablement convenues avec le management et la Direction des Ressources Humaines. Le budget engagé pour ces mesures de formation s'élève à 4 k€ dont 0 k€ reste à la charge de l'entreprise.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2019, au regard des salariés bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé et du recours à la sous-traitance auprès du milieu protégé et adapté, le groupe MAKHEIA a satisfait à ses obligations légales.

Emploi des seniors

Au 31 décembre 2019, 25 % des collaborateurs ont 50 ans et plus, et 28 % ont entre 40 et 50 ans.

Sous-traitance

Afin de rationaliser la masse salariale et de s'assurer une flexibilité minimale mais indispensable au regard de la fluctuation de la charge de travail, les filiales de MAKHEIA Group recourent :

- à des partenaires extérieurs porteurs d'une expertise sectorielle différenciée pour développer une offre à forte valeur ajoutée ;
- à des intérimaires ou des free-lances pour faire face à des charges de travail ponctuelles tout en conservant une souplesse d'organisation ;
- à des accords visant à mutualiser des compétences entre plusieurs sociétés du Groupe sous forme d'accords de sous-traitance ou de partenariat.

17.2. Participations et stock-options

Participations

Le personnel salarié ne détient aucune participation au capital dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale.

Les participations détenues par les dirigeants figurent au § 18.1.

Les obligations relatives aux augmentations de capital réservées aux salariés, à effectuer en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, ont été remplies aux termes de l'AGM du 27 juin 2018.

Stock-options

Il n'y a plus de plan d'option d'achat et d'option de souscription d'actions en vigueur. Le dernier plan se terminait le 23 juillet 2008 et aucune option de souscription n'avait été levée.

Plans d'attribution gratuite d'actions de performance pour les salariés du Groupe

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2016, le Conseil d'Administration du 22 novembre 2017 a décidé la mise en œuvre de deux Plans d'attribution gratuite d'actions de performance octroyées à certains dirigeants salariés, avec une attribution définitive, sous conditions de présence et de performance du Groupe, en avril 2019 (à hauteur de 156 000 actions) et en avril 2020 (à hauteur de 144 000 actions). Ces plans portent sur un nombre total maximum de 300 000 actions gratuites soit 3,40 % du capital social actuel de la Société, étant précisé que la Société pourra remettre des actions existantes ou des actions nouvelles.

Le Conseil d'Administration du 24 avril 2019 a constaté que les conditions du plan arrivant à échéance en avril 2019 n'étaient pas réunies. En conséquence, aucune attribution n'est intervenue au titre de ce plan.

18. Principaux actionnaires

18.1. Structure de l'actionariat

Identité des titulaires de participations significatives identifiées

Au 31 décembre 2017

	Nbre de titres	%	Droits de vote	%
Édouard RENCKER	1 122 755	12,97 %	2 157 562	19,49 %
NEXTSTAGE	1 736 030	20,05 %	1 736 030	15,68 %
ISATIS CAPITAL	1 029 231	11,89 %	1 029 231	9,30 %
VATEL CAPITAL	683 556	7,89 %	683 556	6,18 %
IMAGE TRUST	541 148	6,25 %	1 059 296	9,57 %
Autocontrôle* et contrat de liquidité	48 849	0,56 %		
Autres nominatifs	926 043	10,69 %	1 832 141	16,55 %
Public	2 571 241	29,70 %	2 571 241	23,23 %
TOTAL	8 658 853	100,00 %	11 069 057	100,00 %

* Les actions autodétenues sont privées du droit de vote.

Au 31 décembre 2018

	Nbre de titres	%	Droits de vote	%
Édouard RENCKER	1 157 955	13,16 %	2 230 710	19,77 %
NEXTSTAGE	2 888 472	32,83 %	2 888 472	25,60 %
ISATIS CAPITAL	1 029 231	11,70 %	1 029 231	9,12 %
IMAGE TRUST	541 148	6,15 %	1 082 296	9,59 %
VATEL CAPITAL	535 854	6,09 %	535 854	4,75 %
Autocontrôle* et contrat de liquidité	47 198	0,54 %		
Autres nominatifs	929 858	10,57 %	1 847 907	16,38 %
Public	1 667 960	18,96 %	1 667 960	14,79 %
TOTAL	8 797 676	100,00 %	11 282 430	100,00 %

* Les actions autodétenues sont privées du droit de vote.

Au 31 décembre 2019

	Nbre de titres	%	Droits de vote	%
Édouard RENCKER	1 207 132	12,10 %	2 279 887	18,30 %
NEXTSTAGE	4 304 545	43,16 %	4 304 545	34,55 %
VATEL CAPITAL	1 298 316	13,02 %	1 298 316	10,42 %
IMAGE TRUST	581 148	5,83 %	1 122 296	9,01 %
Autocontrôle* et contrat de liquidité	53 836	0,54 %		
Autres nominatifs	929 937	9,32 %	1 853 854	14,88 %
Public	1 598 571	16,03 %	1 598 571	12,84 %
TOTAL	9 973 485	100,00 %	12 457 469	100,00 %

* Les actions autodétenues sont privées du droit de vote.

18.2. Droits de vote

L'article 28 des statuts institue un droit de vote double au profit de toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

18.3. Contrôle de l'émetteur (directement ou indirectement)

Il n'existe pas d'action de concert.

Certains franchissements de seuils résultent de la durée de détention des titres nominatifs qui, au bout de deux ans, bénéficient d'un droit de vote double par action détenue.

L'existence d'Administrateurs indépendants et le fonctionnement régulier des organes de gouvernance de l'entreprise permettent d'assurer l'entreprise contre tout exercice abusif du contrôle de la Société.

18.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Non applicable.

19. Opérations avec des apparentés

Rôle de la société mère vis-à-vis de ses filiales

En tant que holding du Groupe, la société MAKHEIA Group :

- héberge principalement les responsables d'activités du Groupe qui sont missionnés au sein des filiales ;
- propose des services fonctionnels mis à la disposition des activités des filiales (direction générale, RH, juridique, direction d'activités, développement commercial, planning stratégique, contrôle de gestion, comptabilité...);
- consolide et diffuse l'information financière destinée aux actionnaires du Groupe et au marché financier dans le respect des réglementations de l'AMF ;
- assure la gestion des affaires et des activités de façon décentralisée avec un dispositif d'appui et de contrôle central, basé notamment sur un système d'information de gestion structuré par dossier ;
- anime les comités opérationnels de direction, composés par activité des différents responsables d'activités et du développement ainsi que du représentant du contrôle de gestion du Groupe.

Les responsables des activités ou des agences, appuyés par le contrôle de gestion du Groupe, ont notamment une mission de contrôle portant sur :

- l'engagement des moyens sur les dossiers (heures, prestataires ou tous autres frais) dans la limite des délégations mises en place ;
- la facturation client (émission/validation et délais) ;
- le temps de travail, l'imputation des heures et les absences des collaborateurs.

Les responsables de clientèle ont notamment une mission de contrôle portant sur :

- la certification du « service effectué et livré » et les factures achat transmises pour visa par la comptabilité ;
- le rapprochement des charges et de la facturation pour suivre la valeur ajoutée par dossier.

Différentes personnes du service administratif et financier assurent en particulier :

- le contrôle de gestion, dont les missions principales portent sur la validation du chiffre d'affaires, le suivi des encours, l'exhaustivité des charges directes et le respect des procédures de passation de contrats (clients et sous-traitants) ;
- les missions d'enregistrement comptable, d'encaissement et de paiement des factures (sous réserves des visas) et d'établissement des comptes annuels avec l'aide des experts comptables de la Société.

Les personnes du service des Ressources Humaines dont les missions intègrent la gestion administrative du personnel et le contrôle du respect des lois, des règlements et des accords propres à la branche d'activité ou à l'entreprise.

L'ensemble de ces prestations a fait l'objet de conventions préalablement autorisées par le Conseil d'Administration, et mentionnées chaque année dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (annexe 3).

Organisation économique du Groupe

Voir chapitre 6.

Fonctions des dirigeants

Voir chapitre 14.1.

Transactions avec des parties liées

Voir Annexe 1, Comptes consolidés § 2.7.

20. Patrimoine, situation financière et résultats

20.1. Informations financières historiques

M€	2017	2018	2019
Chiffres d'affaires hors taxes	19,6	17,8	13,9
Résultat opérationnel	- 0,7	- 1,0	- 5,0
Résultat net part du Groupe	- 0,7	- 0,8	- 9,2
Fonds propres	13,8	13,3	5,0
Ratio d'endettement net sur capitaux propres	0,21	0,28	0,97
Effectifs permanents au 31 décembre	140	133	127

20.2. États financiers consolidés 2017, 2018 & 2019

Depuis 2008, le Groupe établit un Document d'enregistrement universel enregistré auprès de l'AMF. Les états financiers consolidés sont intégrés dans ce Document d'enregistrement universel, soumis à l'enregistrement de l'AMF. Dates et Numéros d'enregistrement figurant en 2^e de couverture pour 2017, 2018, 2019.

Les états financiers consolidés 2019 figurent en annexe 1.

20.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

De la même façon, les rapports des Commissaires aux comptes sont chaque année intégrés dans les documents de référence précités.

20.4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société MAKHEIA GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MAKHEIA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 6 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La société procède systématiquement à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill, des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.2. aux états financiers, notamment sur la « Dépréciation des actifs à long terme ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, les prévisions de flux de trésorerie ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.2. donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 6 mai 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire

à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 7 mai 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Benjamin HADDAD

20.5. États financiers consolidés 2019

Voir annexe 1.

20.6. Politique de distribution de dividendes

La situation financière des trois derniers exercices n'a pas permis d'envisager la distribution de dividendes. La dernière distribution a été faite sur les résultats de l'exercice 2007.

Pour le présent exercice, il sera à nouveau proposé à l'Assemblée générale devant approuver les comptes 2019 de ne pas verser de dividendes.

20.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au 31 décembre 2019, Il subsiste deux litiges prud'homaux.

Les litiges en cours ont été dûment provisionnés et figurent dans les comptes au 31 décembre 2019 pour un total de 60 k€.

Une procédure d'expertise a été entamée en 2011 à l'encontre du propriétaire des locaux que le Groupe loue au 125, rue de Saussure, en raison des conditions inacceptables dans lesquelles ont été réalisés les travaux de rénovation des 2 500 m² de l'immeuble. En mars 2017, la société a reçu le rapport de l'Expert dont les conclusions lui sont favorables et a introduit le dossier en assignation en septembre 2017 pour un montant d'environ 1 million d'euros. Le jugement est attendu pour 2020.

Il n'existe pas de nouvelle procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.8. Évolution de la situation financière

La trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2019 se situe à - 4 910 k€, pour - 3 769 k€ au 31 déc. 2018

Les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2019 s'élèvent à 5 048 k€ pour 13 322 k€ au 31 déc. 2018.

La dette bancaire liée aux emprunts du Groupe au 31 décembre 2019 est de 650 k€ (hors OCA) contre 1 085 k€ au 31 déc. 2018.

21. Informations complémentaires

21.1. Capital social

Marché de cotation

L'action MAKHEIA Group est cotée sur Euronext Growth depuis le 3 février 2010.

ISIN FR0000072993

REUTERS ALMAK.PA

BLOOMBERG ALMAK : FP

Évolution du cours de Bourse

	En 2017	En 2018	En 2019
Le cours du titre a évolué d'un plus haut à	2,73 €	2,37 €	1,45 €
à un plus bas à	1,67 €	1,15 €	0,98 €
Cours de clôture	2,24 €	1,37 €	1,04 €
Le volume moyen de transaction quotidien s'est établi à	5 707 titres	5 361 titres	4 517 titres

Composition du capital social

Le capital social de la Société s'élève au 31 décembre 2019 à 7 400 098,96 € et se compose de 9 973 485 actions.

Il n'existe pas de Titres émis non représentatifs du capital, ni d'instruments financiers susceptibles de donner accès au capital de la Société autres que :

- le droit d'attribution d'actions attaché à l'émission des obligations convertibles réalisées en juin 2016 (Annexe 1, Comptes consolidés § 2.6 Résultat par action) ;
- l'attribution gratuite d'actions de performance mise en œuvre par le Conseil d'Administration du 22 novembre 2017 et qui donnerait lieu à émission de 144 000 actions nouvelles ou existantes (Annexe 1, Comptes consolidés § 2.6. Résultat par action) ;
- l'attribution gratuite de bons de souscriptions d'actions mise en œuvre le 23 août 2018 et décrite en Annexe 1, Comptes consolidés § 2.7.

Actions autodétenues

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers est en vigueur depuis le 10 octobre 2007. Il est géré depuis le 1^{er} juillet 2014 par la société GILBERT DUPONT.

Au 31 décembre 2019, la position du contrat était la suivante :

- nombre de titres = 22 488
- espèces = 7 806,79 €

Capital autorisé non émis (délégations et autorisations d'augmentation de capital actuellement en cours de validité)

État des délégations et autorisations de compétence et de pouvoirs au 31 décembre 2019

Délégation ou autorisation	Date de la délégation/ autorisation	Durée	Plafond	Utilisation
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	AGM du 27 juin 2018 - 7 ^e résolution	26 mois	3 000 000 €	NÉANT
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription	AGM du 21 juin 2019 - 11 ^e résolution	26 mois	50 % du capital au jour de l'Assemblée	NÉANT
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.	AGM du 21 juin 2019 - 17 ^e résolution	26 mois	3 % du capital au jour de l'Assemblée*	NÉANT

Historique du capital

Date	Opération	Nominal par action	Prime cumulée	Nombre	Nominal
22/12/1994	Constitution	100 F		425 004	42 500 400 F
AGE 02/01/1998	Augmentation de capital de 21 MF par apport de 27 991 actions de Franklin Partners communication visuel ⁽¹⁾	100 F		635 004	63 500 400 F
AGE 30/03/1999 - CA 22/11/1999	Sur 31 750 obligations convertibles ⁽²⁾ , 26 754 ont été remboursées et 4 996 ont été converties à raison d'1 obligation pour 1 action	100 F	287 270 F	640 000	64 000 000 F
AGE 30/03/1999 - CA 21/05/99	Augmentation de capital ⁽³⁾ de 2,262 MF à l'occasion de l'introduction en Bourse sur le Second marché 100	100 F	7 037 747 F	718 000	71 800 000 F
AGE 22/06/2000	Réduction du nominal par 5	20 F		3 590 000	71 800 000 F
AGE 29/12/2000	Augmentation du capital ⁽³⁾ de 3,26 MF par apport de 7 803 actions de la Sté ASI Informatique	20 F	14 907 156 F	3 753 014	75 060 280 F
AGO-E 28/06/2001	Conversion du capital en euros et augmentation par incorporation de 57 135 € par élévation de la valeur nominale de 3,04 € à 3,06 €	3,06 €		3 753 014	11 500 000 €
CA du 13/12/2002	Augmentation du capital par incorporation d'une somme de 703 363 €, par incorporation à due concurrence de la prime d'apport constituée lors de l'apport approuvé par l'AGE du 29 décembre 2000 et création de 229 542 actions nouvelles	3,06 €		3 982 556	12 203 363 €
CA du 29/09/2004	Annulation de 56 996 actions d'autocontrôle. Augmentation de capital de 191 149,40 € par incorporation de réserves	3,11 €		3 925 560	12 203 363 €
CA du 21/12/2004	Annulation de 32 305 actions. Augmentation de capital de 100 426,35 € par incorporation de réserves et élévation du nominal à 3,13 €	3,13 €		3 893 255	12 203 363 €
AG 30/06/2006	Réduction de capital de 6 718 399,62 € par résorption des pertes antérieures		Suppression de la valeur nominale	3 893 255	5 484 964 €
AG 30/06/2008	Augmentation de capital de 1 784 311,13 € en rémunération des apports de titres de la société Image Force	Néant	1 392 102,87 €	5 159 768	7 269 275,13 €
	Réduction du capital de 281 800 € par annulation de 200 000 actions en autocontrôle	Néant		4 959 768	6 987 475,13 €
AG 25/06/2010	Réduction du capital d'une somme de 3 307 440,01 € Pour apurement des pertes et diminution du pair de chaque action	Néant		4 959 768	3 680 035,12 €
CA du 30/05/2011	Augmentation du capital social d'une somme de 570 751,92 € par versement de numéraire et création de 769 231 actions	Néant		5 728 999	4 250 787,04 €
CA du 12/07/2011	Augmentation du capital par compensation d'une créance relative à un emprunt obligataire venu à échéance et création de 249 960 actions	Néant		5 978 959	4 436 251,54 €
CA du 30/10/2014	Augmentation du capital par compensation avec des créances et création de 128 061 actions	Néant		6 107 020	4 531 269,90 €
CA du 20/11/2014	Augmentation de capital en numéraire et création de 477 660 actions	Néant		6 584 680	4 885 682,75 €
CA du 16/11/2016	Augmentation de capital en numéraire et création de 631 031 actions	Néant		7 215 711	5 353 893,40 €
CA du 9/06/2017	Augmentation de capital en numéraire et création de 1 443 142 actions	Néant		8 658 853	6 424 671,93 €
CA du 27/06/2018	Émission de BSA permettant une augmentation de capital (prime d'émission incluse) de 4 329 425 € par émission de 1 731 770 actions nouvelles – maturité Septembre 2019. Au 31 décembre 2018, émission de 138 823 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 103 003,51 € de nominal			8 797 676	6 527 675,44 €
CA du 24/04/2019	Principe d'une émission de BSA à l'ensemble des actionnaires - subdélégation au Président (cf. 12.2.)				
CA du 9/03/2020	Au 31 décembre 2019, émission de 1 175 809 actions nouvelles			9 973 485	7 400 098,96 €

(1) La rémunération de l'apport des actions FRANKLIN s'est réalisée sur la base d'un taux de parité FRANKLIN PARTNERS/MEDIALOGIE de 2,024/1. Les 210 000 actions MEDIAGERANCE.COM reçues en rémunération de cet apport font partie des actions actuellement détenues par DELPHES SA.

(2) Émission décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 1998. Le remboursement des 26 754 obligations s'est fait au nominal de 157,50 F, soit un remboursement de 4 213 755 F, payable au plus tard le 31 décembre 1999.

(3) Comptablement les frais afférents à l'opération ont été imputés sur la prime d'émission.

21.2. Actes constitutifs et statuts

SIÈGE SOCIAL

MAKHEIA Group

89 avenue de la Grande Armée – 75116 PARIS

FORME JURIDIQUE (ARTICLE 1 DES STATUTS)

Société anonyme de droit français suivant signature des statuts le 22 décembre 1994, et immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris en date du 2 janvier 1995.

Société anonyme au capital de 7 400 098,96 € (depuis mars 2020 - émission de BSA en mai 2018).

DURÉE (ARTICLE 5)

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2094, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 2)

La Société a pour objet l'acquisition de toutes actions ou parts de sociétés, de toutes valeurs mobilières, la prise de participations dans le capital de toutes sociétés :

- la gestion de ces participations,
- la conduite de la politique des filiales.

Prestations dans les domaines suivants :

- gestion administrative et financière,
- stratégie commerciale et marketing,
- recherche et développement,
- organisation,
- fabrication et production.

La facturation de toutes prestations relatives aux activités de chacune des filiales du Groupe, et plus généralement l'acquisition et la gestion de tout placement ou de tout investissement à caractère mobilier ou immobilier, toutes prestations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

REGISTRE DU COMMERCE DES SOCIÉTÉS ET APE

RCS Paris 399 364 751

Code APE 7010Z Activité des sièges sociaux

EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 19)

Douze mois du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Clauses statutaires particulières

AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 39)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserves, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale peut prélever toutes les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

PAIEMENT DES DIVIDENDES ET ACOMPTES (ARTICLE 40)

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires, sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Identification des actionnaires

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES (ARTICLE 29)

Conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité, l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Droits et restrictions attachés aux actions

Pour rappel, tout actionnaire a le droit, à toute époque, d'obtenir communication des documents visés aux articles L. 25-115 à L. 225-117 et concernant les trois derniers exercices, ainsi que des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées tenues au cours de ces trois derniers exercices.

DROITS DE VOTE DOUBLE (ARTICLE 28)

À compter du 3 janvier 2000, toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, bénéficieront d'un droit de vote double. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Nantissement des actions

Aucun nantissement des titres n'a été porté à la connaissance de MAKHEIA Group.

Dispositions relatives aux Administrateurs et au Directeur Général

CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 16)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les Administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée générale ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des Administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être Administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'Administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant courir du mandat de son prédécesseur.

Les Administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir simultanément à plus de cinq Conseils d'Administration ou Conseils de Surveillance de société anonyme ayant leur siège social en France métropolitaine, sauf exception prévue par la loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction.

ORGANISATION DU CONSEIL (ARTICLE 17)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs Vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées. En l'absence du Président et des Vice-présidents, le Conseil désigne celui des Administrateurs présents qui présidera la réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL (ARTICLE 18)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du Directeur Général, ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des Administrateurs.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. Tout Administrateur pourra demander à être convoqué par lettre recommandée avec un délai de 3 jours, sauf urgence justifiée. À défaut, l'auteur de la convocation détermine librement les modalités de celle-ci.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre lieu fixé par l'auteur de la convocation, mais avec le consentement de la moitié des Administrateurs en exercice.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des Administrateurs sont présents.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque Administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque Administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président de séance n'est pas prépondérante. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux Administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 19)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

DIRECTION GÉNÉRALE – DÉLÉGATION DE POUVOIRS (ARTICLE 20)

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration statuant dans les conditions définies par l'article 19 choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur Général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration. Il engage la Société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la Société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le Conseil d'Administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la Société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs Généraux Délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux Directeurs Généraux Délégués. Le ou les Directeurs Généraux Délégués peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le Directeur Général cesse ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, le ou les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

SIGNATURE SOCIALE (ARTICLE 21)

Les actes concernant la Société ainsi que les retraits de fonds et valeurs, les mandats sur tous banquiers, débiteurs et dépositaires, et les souscriptions, endos, acceptations, avals ou acquits d'effets de commerce sont signés, soit par l'une des personnes investies de la Direction Générale, soit encore par tous fondés de pouvoirs habilités à cet effet. Les actes décidés par le Conseil peuvent être également signés par un mandataire spécial du Conseil.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DU PRÉSIDENT DU CONSEIL, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU OU DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS (ARTICLE 22)

1- L'Assemblée générale peut allouer aux Administrateurs, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux charges d'exploitation et reste maintenu jusqu'à décision contraire. Le Conseil d'Administration répartit librement cette rémunération entre ses membres.

2- Les rémunérations du Président du Conseil, du Directeur Général ou du ou des Directeurs Généraux Délégués sont fixées par le Conseil d'Administration.

3- Le Conseil d'Administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

Les Administrateurs ne peuvent recevoir de la Société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

Conditions d'admission et de convocation des Assemblées générales

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLE 27)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Elles se réunissent au lieu indiqué dans la convocation.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour participer ou se faire représenter aux Assemblées, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date de la réunion au lieu indiqué dans ladite convocation cinq jours au moins avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent pour participer ou se faire représenter aux Assemblées justifier de la propriété de leurs actions sous la forme d'une inscription en compte au moins cinq jours avant la date fixée pour l'Assemblée.

Tout Actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, sur justification de l'inscription de ses actions dans les comptes de la Société, pour les titres nominatifs ou chez un teneur de compte-conservateur, pour les titres au porteur, trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Il ne sera tenu compte d'aucun transfert de propriété intervenant pendant ce délai de trois jours ouvrés. Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée par un autre actionnaire ou son conjoint.

Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer à une autre personne.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Les personnes morales participent aux Assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ceux-ci.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres présents et acceptants de l'Assemblée, qui disposent du plus grand nombre de voix tant en leur nom que comme mandataire.

Le bureau désigne le Secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les délibérations de l'Assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre tenu conformément aux dispositions réglementaires et signés par les membres du bureau.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés, soit par le Président du Conseil d'Administration ou par un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général, soit par le Secrétaire de l'Assemblée.

Dispositions statutaires ayant pour effet de différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle

TRANSMISSION DES ACTIONS (ARTICLE 12)

Les cessions ou transmissions sont libres et ne sont soumises à aucune restriction.

Dispositions relatives aux modifications des droits des Actionnaires

L'Assemblée générale est seule compétente pour modifier les droits des Actionnaires conformément aux dispositions légales.

Dispositions relatives aux modifications du capital dans des conditions plus strictes que la loi ne le prévoit

Néant.

Franchissement de seuils statutaires

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DE PARTICIPATION (ARTICLE 30)

Les déclarations d'information de franchissement de seuils et les déclarations d'intention à effectuer en cas de franchissement de seuils sont faites et sanctionnées dans les conditions prévues par la réglementation.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL(S) DÉCLARÉS EN 2012

Au 4 janvier 2012, NEXTSTAGE a déclaré détenir plus de 10 % du capital.

Le 11 janvier 2012, M. Franck JACLIN a déclaré avoir franchi à la baisse, le 4 janvier 2012, les seuils de 15 % des droits de vote et 10 % du capital et détenir à cette date, directement et indirectement par l'intermédiaire de la SAS DELPHES qu'il contrôle, 494 113 actions représentant 982 167 droits de vote, soit 8,26 % du capital et 11,02 % des droits de vote.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL(S) DÉCLARÉS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2013

À noter que, en date du 2 février 2011, la société MAKHEIA Group est passée du marché Euronext C au marché Alternext, devenu EURONEXT GROWTH.

Elle a suivi les conditions de fonctionnement des marchés réglementés pendant 3 ans, et depuis 2014 bénéficie donc des seuils des systèmes multilatéraux de négociation organisés.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL(S) DÉCLARÉS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2016

Le 18 avril 2016, la société NEXTSTAGE a déclaré avoir franchi le seuil de 20 % de capital détenu.

21.3. Comptes sociaux 2019

Voir Annexe 2.

21.4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société MAKHEIA GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAKHEIA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 6 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des titres de participation, et évalue s'il existe un indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans la note 2.6. de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, les prévisions de flux de trésorerie ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.6. donne une information appropriée.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la société. Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié des informations fournies en notes annexes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 6 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale des associés appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 7 mai 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Benjamin HADDAD

22. Contrats importants

La Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

23. Déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Non applicable.

24. Documents accessibles au public

Tous les documents mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales peuvent être consultés au siège de MAKHEIA Group – 89 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris, et en particulier :

- les statuts de la Société ;
- l'ensemble des informations financières relatives aux trois derniers exercices : les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes (intégrés aux documents de référence respectifs et disponibles dans l'espace financier du site MAKHEIA Group), tant pour la société mère que pour ses filiales. Ces documents peuvent être communiqués sur demande par voie électronique.

Les documents destinés aux actionnaires sont également disponibles sur le site Internet de la Société : www.makheia.com, à la rubrique Finance :

- document d'enregistrement universel ;
- communiqués ;
- calendrier des publications ;
- notes d'opération.

Le Document d'enregistrement universel et les notes d'opération sont disponibles sur le site de l'AMF : www.amf.org

25. Informations sur les participations

Voir Annexe 1, États financiers consolidés, § 2.3.

26. Tableaux de correspondance

26.1. Informations relatives au rapport de gestion de la Société et tableau de passage entre le rapport de gestion et le Document d'enregistrement universel de MAKHEIA Group

Le présent Document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport de gestion de la Société tels qu'exigés aux termes des articles L. 232-1-II et R. 225-102 du Code de commerce.

Le tableau ci-après présente les éléments du rapport de gestion requis à ce titre.

Tableau de passage entre le rapport de gestion et le Document d'enregistrement universel de MAKHEIA Group

Éléments contenus dans le rapport du Conseil d'Administration devant être soumis à l'Assemblée générale par application des articles L. 232-1, II et R. 225-102 du Code de commerce	Rubriques du Document d'enregistrement universel contenant les informations correspondantes
Activité de MAKHEIA Group au cours de l'exercice écoulé	5.2, 6.1, 6.2
Résultats de l'activité	3, 9.1, 9.2
Activités en matière de recherche et de développement	11, 5.3
Évolution prévisible de la situation de la Société et Perspectives d'avenir	6.3, 6.4, 13
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	12.2, 2.7 c. conso.
Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société	16.3
Examen des résultats, de la situation financière de la Société	9
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	4, 2.7 c. conso.
Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société	4.2
Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou cours de Bourse	4.2, 2.7 c. conso.
Compte-rendu de l'état de la participation des salariés, des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants, et au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants	15, 17, 21.1
Choix effectué par le Conseil d'Administration en cas d'attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions (BSA) ou d'attribution gratuite d'actions à des dirigeants	15.2, 17.2
Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés	NA
Activité des filiales de la Société	6.1, 6.2, 9.1
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	7, 2.3 c. conso.
Succursales du Groupe Makheia	7.2
Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	NA
Renseignements relatifs à la répartition du capital social	18
Opérations réalisées par les sociétés contrôlées majoritairement par la Société	19, 2.7 c. conso.
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices et montant éligible à la réfaction	20.6
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	NA
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	NA
Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	8
Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la Société sur ses propres actions, contrat de liquidité	21.1

Éléments contenus dans le rapport du Conseil d'Administration devant être soumis à l'Assemblée générale par application des articles L. 232-1, II et R. 225-102 du Code de commerce	Rubriques du Document d'enregistrement universel contenant les informations correspondantes
Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions	21.1
Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées sur leurs titres	17.2
Informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	NA
Structure du capital de la Société	18.1, 21.1
Droits et Restrictions statutaires attachés aux actions	14.2, 21.2
Participations directes ou indirectes dans le capital dont la Société a connaissance en vertu des art. L. 233-7 et L. 233.12 du Code de commerce	18
Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description	NA
Mécanismes de contrôle prévus dans les systèmes d'actionariat du personnel, accords entre actionnaires dont la Société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (pacte d'actionnaires)	NA
Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration et à la modification des statuts	21.2
Pouvoirs du Conseil d'Administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions	21.2
Accords conclus par la Société, modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle	NA
Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique	15.3
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	Annexe 3
Délais de paiement des clients et fournisseurs	Annexe 3
Rapport du Président du Conseil d'Administration	

26.2. Informations relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société Tableau de passage avec le Document d'enregistrement universel de MAKHEIA Group

Le présent Document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport sur le gouvernement d'Entreprise de la Société tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Le tableau ci-après présente les éléments du rapport de gouvernement d'entreprise requis à ce titre.

Tableau de passage entre le rapport de gouvernement d'entreprise et le Document d'enregistrement universel de MAKHEIA Group

Éléments contenus dans le rapport du Conseil d'Administration devant être soumis à l'Assemblée générale par application des articles L. 232-1, II et R. 225-102 du Code de commerce	Référence contenant les informations correspondantes
Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire	14
Conventions entre mandataire social et société détenue à plus de 50 % hors convention conclue à des conditions normales	19
Rémunération et avantages des mandataires sociaux	15, 2.7 conso.
Tableau récapitulatif des délégations en cours	21.1
Modalité d'exercice de la direction générale – organe choisi pour exercer la direction générale de la Société	16.3

27. Table de concordance

avec les rubriques de l'annexe I du règlement (CE) n° 2019/980 de la Commission européenne

	Section/paragraphe
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	1
2. Responsable du contrôle des comptes	2
3. Facteurs de risques	4, 2.7 c. conso
4. Informations MAKHEIA GROUP	5
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	6.1
5.2. Principaux marchés	6.2
5.3. Événements importants dans le développement des activités	2.2, 6
5.4. Stratégie et objectifs	6.3, 6.4
5.5 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	6.6
5.6. Position concurrentielle	4.1
5.7 Investissements	5.3
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	
6.1. Description sommaire du Groupe	5, 7
6.2. Liste des filiales importantes	7, 2.3 c. conso
7. Examen de la situation financière et du résultat	9
7.1. Situation Financière	9
7.2. Résultat d'exploitation	9, 1.3 c. conso.
8. Trésorerie et capitaux	10
8.1. Informations sur les capitaux	10.1
8.2. Source et montant des flux de trésorerie	10, 1.4 c. conso.
8.3. Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	10, 1.4 c. conso.
8.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	10.4
8.5. Sources de financement attendues	10.5
9. Environnement réglementaire	2.2. conso.
10. Information sur les tendances	12
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	13
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
12.1. Conseil d'Administration et Direction Générale	14
12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	14.2
13. Rémunération et avantages	
13.1. Rémunération et avantages en nature	15.1, 2.7 c. conso
13.2. Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	15.3, c conso 2.2 et 2.6
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1. Date d'expiration des mandats actuels	16.1
14.2. Contrats de service	16.2
14.3. Informations sur le Comité de l'Audit et Comité des Nominations et des Rémunérations	16.3
14.4. Déclaration relative à la conformité aux régimes de gouvernement d'entreprise applicables	NA
14.5. Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise	NA
15. Salariés	
15.1. Nombre de salariés, répartition des effectifs	17.1, 2.7 c. conso
15.2. Participations et stocks options des Administrateurs	17.2
15.3. Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital	17.2
16. Principaux actionnaires	
16.1. Franchissements de seuils	18.1
16.2. Existence de droits de vote différents	18.2
16.3. Contrôle de Makheia Group	18.3

	Section/paragraphe
16.4. Accord, connu de Makheia Group, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	18.4
17. Transaction avec les parties liées	19, 2.7 c. conso
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats	
18.1. Informations financières historiques	20.1
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	NA
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques	20.3
18.4. Informations financières pro forma	NA
18.5. Politique en matière de dividendes	20.6
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	20.7
18.7. Changement significatif de la situation financière	20.8
19. Informations supplémentaires	
19.1. Capital social	21.1
19.1.1 Capital souscrit	21.1
19.1.2 Autres actions	NA
19.1.3 Actions auto détenues	18.1, 21.1
19.1.4 Valeurs mobilières	NA
19.1.5 Conditions d'acquisition	21.1
19.1.6 Options ou accords	21.1
19.1.7 Historique du capital	21.1
19.2. Acte constitutif et statuts	21.2
19.2.1 Objet social	21.2
19.2.2 Droits et privilèges des actions	21.2
19.2.3 Éléments de changements de contrôle	21.2
20. Contrats importants	22
21. Documents disponibles	24



ANNEXE 1

COMPTES CONSOLIDÉS

DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

1. Comptes consolidés au 31 décembre 2019	54
1.1. Bilan Actif.....	54
1.2. Bilan Passif.....	54
1.3. Compte de résultat.....	55
1.4. Flux de trésorerie.....	55
1.5. Capitaux propres.....	56
1.6. Présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour leur montant global.....	56
2. Notes annexes aux états financiers consolidés	57
2.1. Informations générales.....	57
2.2. Principales méthodes comptables.....	57
> Référentiel appliqué.....	57
> Continuité d'exploitation.....	57
> Jugements de la direction.....	58
> Utilisation d'hypothèses et d'estimations.....	58
> Principe de consolidation.....	59
> Conversion des états financiers des filiales étrangères.....	59
> Transactions en devises étrangères.....	59
> Immobilisations incorporelles.....	59
> Immobilisations corporelles.....	59
> Contrats de location.....	59
> Dépréciation des actifs à long terme.....	60
> Clients et créances d'exploitation.....	60
> Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	60
> Instruments financiers à terme.....	60
> Impôts exigibles.....	60
> Impôts différés.....	60
> Actions propres.....	60
> Avantages accordés au personnel.....	60
> Provisions.....	61
> Actifs et passifs éventuels.....	61
> Reconnaissance des revenus.....	61
> Résultat par action.....	61
> Information sectorielle.....	62
2.3. Informations relatives au périmètre de consolidation.....	62
> Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019.....	62
> Variation de périmètre.....	62
2.4. Notes sur l'actif.....	62
> Actifs non courants.....	62
> Actifs courants.....	64
2.5. Notes sur le passif.....	64
> Passifs non courants.....	64
> Passifs courants.....	65
2.6. Notes sur le compte de résultat.....	65
> Amortissements, dépréciations et provisions.....	65
> Autres produits et charges opérationnels.....	65
> Charges financières nettes.....	65
> Charges et produits d'impôts.....	66
2.7. Autres informations.....	66
> Nombre d'actions composant le capital social.....	66
> Informations relatives aux parties liées.....	66
> Honoraires des Commissaires aux comptes.....	66
> Effectifs.....	67
> Engagements hors bilan.....	67
> Engagements reçus.....	67
> Rémunération des dirigeants.....	67
> Situation des mandats.....	67
> Information sur les risques.....	68
> Événements postérieurs au 31 décembre 2019.....	69



1. Comptes consolidés au 31 décembre 2019

L'ensemble des états financiers sont présentés en k€.

1.1. Bilan Actif

ACTIFS	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actifs non courants :	2.4.		
Goodwill		9 001	12 958
Immobilisations incorporelles		783	1 655
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	2.2.	270	
Immobilisations corporelles		82	117
Autres actifs financiers		53	294
Impôts différés		1 918	1 913
Participation mise en équivalence			
Total actifs non courants		12 107	16 937
Stocks		8	29
Clients		3 835	6 427
Autres débiteurs	2.4.	1 516	1 169
Trésorerie		576	934
Total actifs courants		5 935	8 559
TOTAL DES ACTIFS		18 042	25 496

1.2. Bilan Passif

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capitaux propres :			
Capital souscrit		7 400	6 528
Prime liée au Capital		6 047	5 478
Réserves consolidées		1 317	2 103
Résultat de la période		- 9 716	- 787
Total des capitaux propres		5 048	13 322
Passifs non courants :	2.5.		
Emprunts à plus d'un an ⁽¹⁾		457	2 750
Impôts différés		12	12
Provision à long terme		249	214
Total passifs non courants		718	2 976
Passifs courants :	2.5.		
Provision à court terme		469	91
Fournisseurs		3 311	3 130
Emprunts à moins d'un an ⁽¹⁾		5 029	1 953
Autres créditeurs		3 467	4 024
Subvention d'investissement			
Total passifs courants		12 276	9 198
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		18 042	25 496

(1) Dont 256 k€ correspondant aux obligations locatives 2019 (dont à plus d'un an 134 k€ et à moins d'un an 122 k€)



1.3. Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Chiffre d'affaires		13 946	17 800
Achats consommés		- 3 175	- 3 082
Charges externes		- 3 889	- 4 402
Charges de personnel		- 9 930	- 10 652
Impôts et taxes		- 247	- 429
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	2.6.	- 816	- 315
Autres produits & charges		143	297
Résultat opérationnel courant		- 3 968	- 783
Cession d'immobilisation		- 551	
Autres produits & charges opérationnelles	2.6.	- 515	- 239
Résultat opérationnel		- 5 034	- 1 022
Charges financières nettes	2.6.	- 730	- 223
Dépréciation des goodwill		- 3 957	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES		- 9 721	- 1 245
Charges et produits d'impôts	2.6.	5	458
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net après impôt et avant résultat des activités arrêtées		- 9 716	- 787
Résultat lié aux activités arrêtées			
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT		- 9 716	- 787
Résultat par action			
Avant dilution	2.6.	- 0,98	- 0,09
Après dilution		- 0,78	- 0,08

(1) L'application des IFRS 16 a un impact positif sur les résultats 2019 de 14 k€

1.4. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placements, sous déduction des découverts bancaires.

RUBRIQUES	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net des sociétés intégrées	- 9 716	- 787
Amortissements et provisions	1 335	362
Dépréciation des goodwill	3 957	
Actions gratuites		
Variation des impôts différés	- 5	- 458
Plus-values de cession, nettes d'impôts		
Autres produits et charges calculées	551	
Capacité d'autofinancement	- 3 878	- 883
Impact variation du besoin en fonds de roulement	1 891	211
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 1 987	- 672
Acquisition d'immobilisations ^{(1) (2)}	- 595	- 544
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	3	10
Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 592	- 534
Variation sur actions autocontrôle		
Comptes courants		
Augmentation de capital	872	103
Prime d'émission ⁽³⁾	570	228
Variation d'intérêts courus d'emprunt		
Gain sur cession d'actions propres		
Souscription d'emprunt ^{(2) (4)}	392	25
Remboursements d'emprunts	- 571	- 470
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 262	- 114
Variations de trésorerie	- 1 317	- 1 320
Trésorerie d'ouverture	818	2 138
Trésorerie de clôture	- 499	818

(1) Dont 392 k€ de droits d'utilisation relatifs aux contrats de locations en 2019

(2) Dont 25 k€ de matériel informatique acquis en crédit-bail en 2018.

(3) Dont 29 k€ de frais liés à l'augmentation de capital imputés en diminution de la prime d'émission en 2019 et 16 k€ en 2018.

(4) Dont 392 k€ correspondants à la dette liée aux obligations locatives en 2019.

1.5. Capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Situation au 31 décembre 2017	6 425	5 250	2 794	- 701	13 768
Affectation du résultat 2017			- 701	701	
Augmentation de capital	103				103
Prime d'émission (*)		228			228
Impact des BSA					
Variation actions propres			10		10
Autres variations					
Attribution gratuite d'actions					
Résultat 31 décembre 2018				- 787	- 787
Situation au 31 décembre 2018	6 528	5 478	2 103	- 787	13 322
Affectation du résultat 2018			- 787	787	
Augmentation de capital	872				872
Prime d'émission (**)		570			570
Impact des BSA					
Variation actions propres					
Autres variations					
Attribution gratuite d'actions					
Résultat 31 décembre 2019				- 9 716	- 9 716
Situation au 31 décembre 2019	7 400	6 047	1 317	- 9 716	5 048

(*) Dont 16 k€ de frais liés à l'augmentation de capital imputés en diminution de la prime d'émission.

(**) Dont 29 k€ de frais liés à l'augmentation de capital imputés en diminution de la prime d'émission.

1.6. Présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour leur montant global

	31/12/2019	31/12/2018
RÉSULTAT NET	- 9 716	- 787
Écarts de conversion		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Impôts		
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	- 9 716	- 787
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 9 716	- 787
Dont part du Groupe	- 9 716	- 787
Dont part des intérêts minoritaires		



2. Notes annexes aux états financiers consolidés

2.1. Informations générales

MAKHEIA Group (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») exercent leur activité dans le domaine de la communication hors média.

La société MAKHEIA Group est une société anonyme dont le siège social est au 89 avenue de la Grande Armée 75116 Paris.

L'action MAKHEIA Group est cotée sur le marché Euronext Growth depuis le 3 février 2010 (préalablement à cette date, l'action était cotée sur le compartiment C de NYSE Euronext).

Les états financiers consolidés de MAKHEIA Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont établis en milliers d'euros. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 6 mai 2020 et seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

2.2. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés et d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés de MAKHEIA Group sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2019. Ces normes et interprétations sont consultables sur :

<http://www.efrag.org/Endorsement>.

MAKHEIA Group applique notamment la recommandation n° 2013-03 datée du 7 novembre 2013 et le règlement n° 2016-09 daté du 2 décembre 2016 de l'Autorité des normes comptables.

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique hormis les instruments financiers et les actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à la juste valeur.

Continuité d'exploitation

Les prévisions de trésorerie établies par le management intègrent notamment les opérations suivantes :

- Les partenaires financiers de la société ont accepté d'incorporer au capital la première tranche d'OCA, non réglée à l'échéance du 31 décembre 2019, qui s'élevait à 1,6 M€, sous réserve de la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant minimum de 2 M€ qui serait à souscrire par les actionnaires actuels. Ces opérations seront soumises à l'approbation d'une AGM devant être convoquée en juin.
- Par ailleurs, les partenaires financiers ont accepté, sous réserve de la réalisation de l'opération mentionnée ci-avant, de reporter l'exigibilité de la seconde tranche s'élevant à 1,3 M€ du 31/12/2020 au 31/12/2021.

Sur cette base, la direction a arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation. Toutefois, cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation car, si ces opérations ne se réalisaient pas la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité. L'application des règles et principes comptables utilisés dans un contexte de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer alors inappropriée.

APPLICATION DES NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS

Au 31 décembre 2019, le Groupe applique les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2018.

Les impacts sur les états financiers du Groupe provenant des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 sont liés aux IFRS 16 et font l'objet des développements ci-après.

Les autres normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 sont sans impact majeur sur les états financiers du Groupe, notamment la norme IFRIC 23.

IFRS 16 – Contrats de location

Présentation et principes généraux

La norme IFRS 16 a introduit des changements majeurs dans les principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des contrats de location pour le preneur. Elle impose à celui-ci de comptabiliser, à compter du 1er janvier 2019, la grande majorité de ses contrats de location selon un modèle unique équivalent à celui appliqué pour comptabiliser les contrats de location financement selon IAS 17. Le preneur enregistre ainsi :

- un actif non courant représentatif du droit d'utilisation du bien loué à l'actif de l'état de la situation financière consolidée ;
- une dette financière représentative de l'obligation de payer ce droit au passif de l'état de la situation financière consolidée ;
- des dotations aux amortissements des droits d'utilisation et des charges d'intérêts sur les dettes de location au compte de résultat consolidé.

Conséquence pour le Groupe

Les impacts significatifs liés à la première application de cette norme sont dus aux contrats de location pour des surfaces de bureaux. En effet, le Groupe est locataire de ses bureaux dans les différentes villes où il opère.

Toutefois les baux parisiens, compte tenu de la date de fin de bail ou de la perte de contrôle intervenant dans les 12 mois suivant la date de mise en application d'IFRS 16, sont comptabilisés comme des contrats de location simple. Par conséquent, ils n'ont pas fait l'objet d'un retraitement comme le prévoit la norme IFRS 16.

Les autres contrats de location entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 concernent des équipements informatiques.

Les principales mesures de simplifications prévues par la norme et retenues par le Groupe sont les suivantes :

- exclusion des contrats avec une durée résiduelle de 12 mois ou moins à la date de transition ;
- exclusion des contrats de courte durée ;
- exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur ;
- utilisation de la durée initiale du contrat pour déterminer le taux d'actualisation à la date de transition ;
- exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation à la date de première application.

Le Groupe a appliqué IFRS 16 selon la méthode rétrospective modifiée. À ce titre, aucun retraitement des états financiers publiés avant la date d'application de la norme n'a été effectué.

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

Présentation et principes généraux

IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

Conséquence pour le Groupe

Cette adoption n'a eu aucun effet sur l'évaluation des impôts courants et différés.

APPLICATION PAR ANTICIPATION

Au 31 décembre 2019, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de nouvelle norme ou interprétation.

NORMES PUBLIÉES PAR L'IASB DONT L'APPLICATION N'EST PAS OBLIGATOIRE

Les principes appliqués par le Groupe ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- IFRS 17 – Contrats d'assurance.

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

Jugements de la direction

Certains principes comptables utilisés font appel au jugement de la direction du Groupe en ce qui concerne, en particulier, deux domaines :

- La détermination du niveau de reconnaissance des revenus selon la méthode de l'avancement ;
- L'appréciation du caractère immobilisable des dépenses de développement en lien avec les critères définis par IAS 38.

Utilisation d'hypothèses et d'estimations

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au



minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- les tests de dépréciation (notamment sur les goodwill) ;
- les provisions pour départ en retraite.

Principe de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect par la détention de plus de 50 % des droits de vote émis sont consolidées par intégration globale.

Les soldes bilanciaux et transactions réciproques sont éliminés en totalité dans les sociétés intégrées.

La consolidation est réalisée à partir des arrêtés au 31 décembre 2019.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société. Le Groupe ne dispose pas de filiale étrangère.

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date des transactions. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euro aux taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

PRINCIPES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan au coût historique. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles. Les actifs incorporels résultant de l'évaluation des actifs des entités acquises, sont enregistrés au bilan à leur coût historique. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

ÉCART D'ACQUISITION

Lors d'un regroupement d'entreprises, un écart d'acquisition est constaté, correspondant à l'excédent du coût de ce regroupement sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette comptabilisée des actifs et passifs éventuels identifiables. Ces écarts ne sont plus amortis depuis le 1er janvier 2004 mais comptabilisés au coût diminué du montant annulé des dépréciations. Ils font l'objet de tests de dépréciation.

COÛTS DE DÉVELOPPEMENT

Les coûts de développement engagés au cours de l'exercice sont comptabilisés en immobilisations incorporelles quand tous les critères prévus par la norme IAS 38 pour les comptabiliser en immobilisation sont réunis.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de :

- logiciels amortis linéairement de 1 à 5 ans (durée d'utilisation prévue) ;
- sites internet et intranet amortis linéairement de 3 à 5 ans (durée d'utilisation prévue).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériels informatiques, enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur supplémentaires, selon le traitement de la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation suivantes :

- Mobiliers et agencements divers : de 5 à 10 ans en mode linéaire
- Matériels informatiques : de 1 à 3 ans en mode linéaire

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés selon la norme IFRS 16, sauf s'ils bénéficient de l'une des mesures de simplifications décrites précédemment dans le paragraphe 2.2. Ils sont alors considérés comme des contrats de location simple.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles.

Dépréciation des actifs à long terme

Pour les actifs incorporels (GOODWILL), le Groupe procède à des tests de dépréciation sur la base des flux de trésorerie actualisés au moins une fois par an, même sans indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des filiales auxquelles ces actifs peuvent être affectés. Les Goodwill sont affectés au moment de leur première comptabilisation. L'affectation aux unités génératrices de trésorerie est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une filiale est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur, affectée prioritairement aux écarts d'acquisition, est comptabilisée.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux global de 13 %, incluant une prime de risque marché, une prime de risque spécifique et un Bêta sectoriel propres à Makheia Group.

Le taux de croissance à l'infini retenu est de 1,4%.

La valorisation est déterminée sur la base d'un business plan à 5 ans.

Clients et créances d'exploitation

Les dépréciations des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les en-cours de services comprenant les travaux effectués non encore facturés ont été reclassés dans les créances clients en factures à établir.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend exclusivement des comptes courants ouverts auprès d'établissements de crédit.

Instruments financiers à terme

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers à terme.

Impôts exigibles

Il existe au sein du Groupe un périmètre d'intégration fiscale composé des sociétés suivantes :

- MAKHEIA GROUP
- MAKHEIA AFFINITY
- MAKHEIA LFI
- IMAGE FORCE
- SEQUOIA
- BIG YOUTH

Chaque société dont le résultat est bénéficiaire constate dans ses comptes sociaux la charge d'impôt qu'elle supporterait comme si elle n'était pas membre du Groupe.

Le produit d'impôt correspondant à l'économie réalisée du fait des sociétés déficitaires est comptabilisé au compte de résultat de la société mère.

Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Actions propres

Les actions MAKHEIA Group détenues sont comptabilisées à leur coût amorti en réduction des capitaux propres.

Les gains découlant de la vente des actions propres intervenue au cours de l'exercice sont déduits des capitaux propres, nets des effets d'impôt.

Avantages accordés au personnel

AVANTAGES À COURT TERME

Les avantages à court terme (salaires, charges sociales...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.



AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes à cotisations définies : l'obligation du Groupe est limitée au versement de cotisations ; elles correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire ; les cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Régimes à prestations définies : Le Groupe n'a comme engagement que le versement d'indemnités de fin de carrière définies par les conventions collectives pour les sociétés qui n'ont pas couvert cette obligation par une police d'assurance. L'obligation est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turnover, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire).

Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Groupe sont les suivantes :

- application des conventions collectives propres à chaque entité ;
- fort taux de turn-over (utilisation depuis le 31 décembre 2005 de taux de turn-over propres à la Société actualisés au 31 décembre 2019) ;
- taux d'accroissement des salaires : 2 % ;
- taux d'actualisation : 0,77 % ;
- âge de départ : 62 ans ;
- départ volontaire ;
- table de mortalité provisoire (2014-2016).

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.

L'engagement est constaté au bilan en passifs non courants, pour le montant de l'engagement total, ajusté du coût des services passés différés et des écarts actuariels non comptabilisés. Un rapprochement entre le montant de l'engagement et la provision comptabilisée est présenté en note 2.5.

Les charges sociales sur le montant des indemnités de mise à la retraite ont été intégrées dans l'évaluation du passif social.

La charge de l'exercice est constatée intégralement au compte de résultat en charge opérationnelle.

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les seuls avantages à long terme sont liés à la participation des salariés. Ils sont comptabilisés en passifs non courants pour la partie supérieure à 1 an.

INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont comptabilisées lors de la mise en œuvre d'une procédure.

Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

Actifs et passifs éventuels

Dans l'hypothèse où des OC ne seraient pas converties avant les échéances prévues, l'amortissement de celles-ci serait assorti du versement d'une prime de non-conversion. Cette prime ne pourra être supérieure à 241 k€ au 31 décembre 2020 et à 308 k€ au 31 décembre 2021.

Il n'existe aucun autre actif ou passif éventuel au 31 décembre 2019.

Reconnaissance des revenus

Les revenus du Groupe sont principalement constitués de prestations de services, comptabilisées selon la méthode de l'avancement des travaux, comme le prévoit la norme IFRS 15.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre, à l'exception des actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription), retraité des actions d'autocontrôle. Leur nombre est déterminé par application de la méthode du rachat d'actions.

Information sectorielle

MAKHEIA Group ne publie pas d'information sectorielle autre que celle figurant dans le Document d'enregistrement universel - partie 6 Aperçu des activités, dans la mesure où la Société est organisée autour d'une activité principale « la création et la diffusion de contenus de communication pour le compte de clients », et intervient essentiellement sur le territoire national. Cette activité s'appuie sur trois expertises majeures :

- l'analyse de la marque et de ses signes ;
- les contenus et les stratégies de maîtrise des canaux de communication ;
- les publics et toutes les interfaces permettant de converser avec la marque.

2.3. Informations relatives au périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019

ENTREPRISES	SIÈGES	N° SIREN	CONTRÔLE	MÉTHODE
MAKHEIA GROUP	89 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS	399 364 751	mère	IG
MAKHEIA AFFINITY	89 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS	350 144 093	100	IG
IMAGE FORCE	89 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS	380 322 750	100	IG
MAKHEIA LFI	89 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS	441 539 046	100	IG
SEQUOIA	89 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS	329 936 611	100	IG
BIG YOUTH	89 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS	454 072 034	100	IG

Variation de périmètre

Fusion simplifiée intervenue au cours de la période

Néant.

Acquisition intervenue au cours de la période

Néant.

Sorties intervenues au cours de la période

Néant.

2.4. Notes sur l'actif

Actifs non courants

VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES

Brut	31/12/2018	Var.		Cession ⁽¹⁾	31/12/2019
		périmètre	Acquisition		
Goodwill	12 958				12 958
<i>Content</i>	8 498				8 498
<i>Business</i>	2 310				2 310
<i>Digital</i>	2 149				2 149
Incorporelles	2 086		186	960	1 313
<i>Fonds de commerce CONTENT</i>	430		5	152	283
<i>Fonds de commerce DIGITAL</i>	524				524
<i>Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾</i>	1 121		181	808	493
<i>Marques</i>	12				12
Droits d'utilisation relatifs contrats de location			392		392
Corporelles ⁽³⁾	708		27	270	464
Financières ⁽⁴⁾	294		10		304
TOTAL	16 046		614	1 230	15 430

(1) Cession et virement de poste à poste.

(2) Les montants immobilisés sont inscrits à l'actif sur la base de coûts directs composés de salaires, de charges sociales et de prestations externes sous-traitées.

(3) Les immobilisations corporelles sont principalement composées d'agencements et de matériel de bureau et informatique.

(4) Les autres actifs financiers sont composés des dépôts de garantie.



VARIATION DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS

Amortissement & Dépréciation	31/12/2018	Var. périmètre	Dotations	Reprise	31/12/2019
Goodwill			3 957		3 957
<i>Content</i>			2 968		2 968
<i>Business</i>					
<i>Digital</i>			989		989
Incorporelles	431		621	523	529
<i>Fonds de commerce CONTENT</i>	132			132	
<i>Fonds de commerce DIGITAL</i>			308		308
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	287		313	391	210
<i>Marques</i>	12				12
Droits d'utilisation relatifs contrats de location			122		122
Corporelles	591		57	266	382
Financières			251		251
TOTAL	1 022		5 008	788	5 241

HYPOTHÈSES RETENUES DANS LE CADRE DES TESTS D'IMPAIRMENT :

La valeur comptable des Goodwill a été testée via un modèle dit "discounted cash -flow" à partir d'un BP à 5 ans.

Les hypothèses clés retenues pour l'impairment test sont les suivantes :

- un WACC à 13% (en progression de 4 points par rapport à 2018 compte tenu de la prise en compte d'une prime de taille ainsi que d'une prime de risque spécifique) ;
- un taux de croissance de la marge brute de 3% et une progression des frais de structure de 1,5% de 2021 à 2024 ;
- un taux de croissance perpétuelle de 1,4% (idem 2018).

Nous avons pratiqué des tests de sensibilité comme suit :

- augmentation du WACC de 1 point ;
- baisse du taux de croissance perpétuel de 0,5 point.

Les résultats de ces tests nous ont conforté sur le montant provisionnés dans les comptes concernant les Goodwill de (3 957 K€).

IMMOBILISATIONS NETTES

Net	31/12/2019	31/12/2018
Goodwill	9 001	12 958
<i>Content</i>	5 530	8 498
<i>Business</i>	2 310	2 310
<i>Digital</i>	1 161	2 149
Incorporelles	783	1 655
<i>Fonds de commerce CONTENT</i>	283	298
<i>Fonds de commerce DIGITAL</i>	216	524
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	283	833
<i>Marques</i>		
Droits d'utilisation relatifs contrats de location	270	
Corporelles	82	117
Financières	53	294
TOTAL	10 189	15 024

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Nature	31/12/2019	31/12/2018
Déficits reportables	1 846	1 846
Indemnités de fin de carrière	70	60
Différences temporaires	2	7
Dépôt de garantie		
TOTAL	1 918	1 913

Actifs courants

AUTRES DÉBITEURS

	31/12/2019	Échéances			31/12/2018
		De - 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Clients	3 835	3 835			6 427
États & divers	1 218	1 218			805
Charges constatées d'avance	306	306			364
TOTAL BRUT	5 359	5 359			7 596

	31/12/2019	31/12/2018
Dépréciation Clients		
Dépréciation Stock		
Total des dépréciations		
TOTAL NET	5 359	7 596

2.5. Notes sur le passif

Passifs non courants

IMPÔTS DIFFÉRÉS

	31/12/2019	Échéances			31/12/2018
		- 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Sur Crédit-bail					
Sur Indemnités retraite					
Sur Amortissement dérogatoire	12	12			12
TOTAL	12	12			12

PROVISIONS À LONG TERME

Le montant des provisions à long terme est exclusivement composé des engagements de retraite.

	Engagement	Coût des services passés restant à étaler	Écarts actuariels restant à comptabiliser	Total
Au 01/01/2019	214			214
Droits acquis				
Liquidation réduction				
Coût des services passés				
Écarts actuariels				
Charge exercice	35			35
AU 31/12/2019	249			249

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

La part à plus d'un an des emprunts et dettes financières diverses représente 457 k€, dont :

- Crédit à taux variable : 40 k€
- Emprunts à taux fixe : 275 k€
- Emprunt lié au retraitement du crédit-bail : 7 k€
- Comptes courants d'associés : 0 k€
- Obligations locatives : 134 k€

Le droit d'attribution d'actions attaché à l'échéance du 31 décembre 2019 de l'emprunt obligataire convertible n'a pas été exercé. La Société et le porteur sont actuellement en pourparlers pour définir le traitement le plus adéquat de cette dette. La prime de non conversion liée à cette échéance a été provisionnée en charge au cours de l'exercice.



Échéances pour les crédits en cours :

Type	31/12/2019	À - de 1 an	Dont à + d'1 an et à moins de 5 ans	Dont à + de 5 ans
Variable (emprunts bancaires)	120	80	40	
Fixe (emprunts bancaires et obligataire)	503	228	275	
Fixe (emprunt obligataire convertible) (*)	3 500	3 500		
Crédits - baux	27	20	7	
Obligations locatives	256	122	134	
Emprunts	4 406	3 949	457	
Comptes courants				
Variable (dépôts reçus)				
Fixe (autres dettes financières)				
Découvert bancaire et intérêt connus	1 080	1 080		
Dettes financières	5 486	5 029	457	

(*) La part de l'emprunt obligataire donnant droit à attribution d'actions s'élève désormais à 2 100 000€. Sans exercice de ce droit, l'amortissement de ces dites obligations sera complété d'une PNC 549 k€.

Passifs courants

PROVISIONS À COURT TERME

	31/12/2018	Variation périmètre	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2019
Provision pour risques & charges hors provision Retraite	91		439	11	50	469
TOTAL	91		439	11	50	469

AUTRES PASSIFS COURANTS

Nature	31/12/2019	Échéances			31/12/2018
		- 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Dettes fiscales et sociales	2 505	2 505			3 409
Produits constatés d'avance	613	613			352
Autres Dettes	119	119			10
Avances et acomptes	182	182			139
Dettes sur immobilisations	47	47			114
TOTAL	3 467	3 467			4 024

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Aucun montant n'est inscrit au passif à la clôture ni au résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

2.6. Notes sur le compte de résultat

Amortissements, dépréciations et provisions

	31/12/2019	31/12/2018
Amortissement	- 501	- 295
Dépréciation d'actif		
Provision pour risques	- 508	- 41
Reprise de provision	193	20
Autres dépréciations		
	- 816	- 315

Autres produits et charges opérationnels

	31/12/2019	31/12/2018
Produits divers		
Earn Out MLLE SCARLETT		25
Charges diverses	- 515	- 264
	- 515	- 239

Charges financières nettes



	31/12/2019	31/12/2018
Dotations/Reprises financières	- 493	- 1
Produits de trésorerie	2	3
Intérêts bancaires	- 235	- 211
Charges nettes sur cession de VMP	- 4	- 14
	- 730	- 223

La sensibilité des charges financières liées à une variation des taux d'intérêt n'est pas significative.

Charges et produits d'impôts

	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'impôts		
Variation d'impôts différés sur déficit		470
Variation d'impôts différés sur les écarts temporaires	5	- 4
Variation d'impôts différés sur les indemnités de fin de carrière	- 10	- 8
	- 5	458

RÉSULTAT PAR ACTION

Résultat Part du Groupe par action : - 0,98 € (après neutralisation des actions d'autocontrôle)

Résultat dilué par action : - 0,78 €

Pour le calcul du résultat dilué par action, le numérateur correspond au résultat net part du Groupe, s'élevant à - 9 716 k€, et le dénominateur au nombre d'actions au 31 décembre 2019 après neutralisation des 31 348 actions d'autocontrôle et prise en compte :

- des 1 295 000 actions au titre des OCA 2016 ;
- du plan d'attribution gratuite d'actions de performance octroyé à certains dirigeants salariés, avec une attribution définitive, sous conditions de présence et de performance du Groupe avril 2020. Ce plan porte sur un nombre total maximum de 144 000 actions gratuites, étant précisé que la Société pourra remettre des actions existantes ou des actions nouvelles ;
- des 1 024 686 actions susceptibles d'être encore créées par l'exercice des BSA 2019.

2.7. Autres informations

Nombre d'actions composant le capital social

	Actions
Au 1 ^{er} janvier 2019	8 797 676
Augmentation de capital	1 175 809
AU 31 DÉCEMBRE 2019	9 973 485

Toutes les actions sont intégralement libérées.

Au 31 décembre 2019, MAKHEIA Group détient 31 348 de ses propres actions et 22 488 actions au titre du contrat de liquidité.

Informations relatives aux parties liées

Les transactions qui ont lieu entre les parties liées sont de nature commerciale. Elles sont réalisées dans les conditions normales d'exploitation. Les avances en compte courant sont rémunérées.

Les transactions entre les sociétés intégrées ont été neutralisées dans les comptes consolidés.

Il n'y a pas de transactions avec les dirigeants.

Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires constatés en charge relatifs aux cabinets DELOITTE et ANG SAS pour les exercices 2019 et 2018 sont les suivants :

	DELOITTE		ANG SAS	
	Montant HT 2019	Montant HT 2018	Montant HT 2019	Montant HT 2018
Honoraires en k€				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Émetteur	62	40	1	17



	DELOITTE		ANG SAS	
	Montant HT	Montant HT	Montant HT	Montant HT
	2019	2018	2019	2018
Honoraires en k€				
Filiales intégrées globalement	54	65		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes				
Émetteur				
Filiales intégrées globalement				
Prestations d'audit	116	105	1	17
Autres				
TOTAL DES PRESTATIONS	116	105	1	17

Effectifs

Répartition de l'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein

Par Statut	2019	2018
Cadre	102	108
Non-cadre	25	28
TOTAL	127	136

Par Société	2019	2018
MAKHEIA GROUP	14	15
MAKHEIA AFFINITY	38	41
MAKHEIA LFI	5	9
SEQUOIA	30	31
BIG YOUTH	40	40
TOTAL	127	136

Engagements hors bilan

La société MAKHEIA Group s'est portée caution auprès du CIC en garantie d'un emprunt de 300 k€. Au 31 décembre 2019, le capital restant dû est de 37 k€. L'échéance finale de l'emprunt est en juillet 2020.

La société MAKHEIA Group s'est portée caution à hauteur de 160 k€ auprès de BANQUE PALATINE en garantie d'un emprunt de 400 k€ de sa filiale MAKHEIA AFFINITY. Au 31 décembre 2019, le capital restant dû est de 120 k€. L'échéance finale de l'emprunt est en juin 2021.

Au titre de ses baux immobilier, le groupe MAKHEIA a pris les engagements de locations simples, fermes et irrévocables suivants :

- À moins d'un an : 102 k€
- À plus d'un an : 131 k€

Le groupe MAKHEIA a pris les engagements de crédits-baux suivants :

- À moins d'un an : 20 k€
- À plus d'un an : 7 k€

Engagements reçus

	Montant en k€
Découverts autorisés et cession Dailly	2 705
TOTAL	2 705

Rémunération des dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants s'est élevée à un montant de 467 k€ au 31 décembre 2019.

La part du capital détenue par les membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2019 représente 2 081 397 actions, soit 20,87 % du capital de la Société.

Aucune avance n'a été consentie aux dirigeants au cours de l'exercice.

A l'exception d'un contrat d'assurance perte d'emploi - GSC, il n'existe aucun autre (avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme, indemnités de fin de contrat, paiement en actions) au 31 décembre 2019.

Situation des mandats



DIRECTION GÉNÉRALE :

Le Conseil d'Administration du 3 juillet 2019, a opté pour la séparation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de MAKHEIA Group. Monsieur Patrick Dubosc Marchenay, Directeur Général Délégué, en charge du développement commercial, a été nommé Directeur Général.

Le Conseil d'Administration du 31 octobre 2019 a entériné la démission de Monsieur Patrick Dubosc Marchenay de son mandat de Directeur général et a nommé en remplacement Madame Chantal Decamps pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.

Lors du Conseil d'Administration du 11 février 2020, Madame Chantal Decamps a démissionné de ses postes de Directeur Général et d'Administrateur de la Société.

À la suite de cette démission, le Conseil d'Administration a opté pour la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Monsieur Édouard Rencker s'est vu confier les missions de Directeur Général, en accord avec l'article 20 des statuts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Thierry Sergent a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 28 mars 2019.

David Mossaz a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 19 septembre 2019.

Madame Chantal Decamps a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 11 février 2020.

Patrick Dubosc-Marchenay a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 31 mars 2020.

Information sur les risques

GESTION DU RISQUE CLIENTS :

La diversité des clients tant en matière d'activités que de structure limite significativement le risque de dépendance vis-à-vis d'un client. Les dix premiers clients représentent 41,5 % du chiffre d'affaires consolidé.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de dépôts bancaires et de SICAV qui sont convertibles à court terme en liquidités et qui ne sont exposées à aucun risque de perte de valeur significative.

MAKHEIA Group procède régulièrement à une revue spécifique de son risque de liquidité.

POLITIQUE ET PROCÉDURE DE GESTION DU CAPITAL :

Émission gratuite de BSA en 2018

MAKHEIA Group avait mis en œuvre le 23 août une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de ses actionnaires existants, à hauteur d'un BSA par action détenue, cinq BSA permettant de souscrire une action à 2,50 euros.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA s'élevait à 1 731 770, représentant 20 % du capital au jour de l'émission gratuite de BSA, soit 4 329 425 euros.

À l'échéance de la période d'exercice, le 30 septembre 2019, 699 495 BSA ont été exercés pour un montant de 349 747,50 euros donnant lieu à la création de 139 899 actions nouvelles, dont 1 076 en 2019.

Résumé des modalités de l'émission gratuite de BSA :

Cette attribution faisait suite à la délégation conférée lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 27 juin 2018, aux termes de la huitième résolution, et des décisions du Conseil d'Administration du même jour de procéder à l'émission gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires.

Le 23 août 2018, chaque actionnaire de MAKHEIA a reçu gratuitement un BSA par action détenue. Ainsi, sur la base du capital de la Société à cette date, un maximum de 8 658 853 BSA ont été émis (avant neutralisation des actions auto-détenues).

Les titulaires des BSA ont pu les exercer et ainsi obtenir des actions MAKHEIA du 23 août 2018 au 30 septembre 2019 à minuit inclus. Le prix d'exercice des BSA était fixé à 2,50 euros par action. La parité d'exercice établissait que 5 BSA donnaient le droit de souscrire à 1 action nouvelle MAKHEIA à 2,50 euros. Les actions nouvelles souscrites sur exercice des BSA étant assimilées aux actions anciennes dès leur création.

Les BSA ont été cotés et échangeables sur le marché Euronext Growth de Euronext Paris sous le code ISIN FR0013356656

Émission gratuite de BSA en 2019



MAKHEIA Group a mis en œuvre le 16 mai 2019 une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de ses actionnaires existants, à hauteur d'un BSA par action détenue, quatre BSA permettant de souscrire une action à 1,25 euro.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA s'élève à 2 199 419, représentant 25 % du capital au jour de l'émission gratuite de BSA, soit 2 749 273,75 euros.

Au 31 décembre 2019, 4 698 932 BSA ont été exercés pour un montant de 1 468 416,25 euros donnant lieu à la création de 1 174 733 actions nouvelles.

Le cours de clôture au 31 décembre 2019 du BSA est de 0,0007 euro et celui de l'action MAKHEIA est de 1,04 euro.

Résumé des modalités de l'émission gratuite de BSA :

Cette attribution de BSA à l'ensemble des actionnaires a été décidée par le président-directeur général le 9 mai 2019 agissant sur subdélégation du Conseil d'Administration du 24 avril 2019 dans le cadre de la délégation conférée lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 27 juin 2018 par la huitième résolution à caractère extraordinaire.

Le 16 mai 2019, chaque actionnaire de MAKHEIA a reçu gratuitement un BSA par action détenue. Ainsi, sur la base du capital de la société à cette date 8 797 676 bons ont été émis (avant neutralisation des actions autodétenues).

Les titulaires des BSA peuvent les exercer et ainsi obtenir des actions MAKHEIA depuis le 16 mai 2019 et jusqu'au 29 mai 2020 (inclus). Le prix d'exercice des BSA est fixé à 1,25 euro par action. La parité d'exercice établit que 4 BSA donnent le droit de souscrire à 1 action nouvelle MAKHEIA à 1,25 euro. Les actions nouvelles souscrites sur exercice des BSA sont assimilées aux actions anciennes dès leur création.

Les BSA sont cotés et échangeables sur le marché Euronext Growth de Euronext Paris sous le code ISIN FR0013419694 depuis le 14 mai 2019.

Autres plans significatifs de modification du capital social

Il n'existe pas à ce jour de plan significatif de modification du capital social (programme de rachat, stock-options...).

Événements postérieurs au 31 décembre 2019

Coronavirus – Covid-19 :

La gestion de crise liée au Covid-19 et aux décisions de confinement prises par le gouvernement a un impact direct sur l'activité de la société.

L'évolution très rapide de la pandémie ces dernières semaines, et des décisions politiques prises par les autorités françaises depuis le mois de mars 2020, exposent directement l'activité de MAKHEIA Group, comme l'ensemble des acteurs économiques de notre pays, aux conséquences de ces décisions. De surcroît, la société MAKHEIA Group est directement tributaire des positions prises par ses clients dans la gestion de cette crise ; à ce titre le développement commercial est fortement ralenti.

En interne, un certain nombre de décisions ont été prises pour suspendre tous les déplacements professionnels, et favoriser le télétravail. Des mesures de chômage partiel ont été mises en place dans un volume mis à jour chaque semaine. Les outils de visioconférence permettent de poursuivre une activité clients certes ralentie en liaison avec les différents impacts sur les activités mêmes des clients.

Enfin d'un point de vue financier, la société a demandé à bénéficier des reports d'échéances fiscales, sociales et de prêts, aux rééchelonnements des charges sociales, et a effectué des demandes auprès des banques pour bénéficier du prêt garanti par l'état. Il n'est pas encore possible d'apprécier fin avril 2020 quel sera l'impact réel sur les conditions de financement de cet exercice.



ANNEXE 2

COMPTES SOCIAUX

DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

1. Comptes sociaux	71	> État des créances	79
1.1. Bilan.....	71	> Produits à recevoir par postes du bilan	79
> Actif	71	> Charges constatées d'avance	79
> Passif.....	72	> Charges à répartir	79
1.2. Compte de résultat.....	73	> Valeurs mobilières de placement.....	79
2. Annexes aux comptes sociaux	74	> Disponibilités	79
2.1. Préambule	74	2.7. Notes sur le bilan passif.....	79
2.2. Référentiel comptable.....	74	> Capital social	79
> Principes comptables.....	74	> Variation des capitaux propres.....	80
> Continuité d'exploitation	74	> Provisions	80
> Utilisation d'estimations	74	> État des dettes	80
> Changement de méthode	74	> Charges à payer par postes du bilan	80
> Faits marquants de l'exercice	74	2.8. Notes sur le compte de résultat.....	80
> Événements postérieurs.....	76	> Ventilation du chiffre d'affaires	80
2.3. Règles et méthodes comptables.....	76	> Charges et produits financiers.....	80
> Immobilisations incorporelles	76	> Charges et produits exceptionnels	81
> Immobilisations corporelles.....	76	> Ventilation de l'impôt sur les bénéficiaires	81
> Titres de participations et créances rattachées à des participations	76	> Autres informations relatives au compte de résultat.....	81
> Immobilisations financières autres que les titres de participation.....	76	2.9. Autres informations.....	81
> Stocks et travaux en cours	76	> Effectif moyen.....	81
> Créances.....	77	> Rémunération des dirigeants	81
> Trésorerie	77	> Informations relatives au crédit-bail.....	81
> Charges constatées d'avance.....	77	> Engagements financiers	81
> Provisions	77	> Engagements reçus.....	82
> Reconnaissance des revenus.....	77	> Engagement en matière de retraite.....	82
2.4. Autres éléments significatifs de l'exercice.....	77	2.10. Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice	82
> Comptabilisation et présentation du Crédit impôt compétitivité et emploi (CICE)	77	> Produits à recevoir	82
2.5. Autres informations.....	77	> Charges constatées d'avance	83
> Intégration fiscale.....	77	> Charges à payer	83
2.6. Notes sur le bilan actif.....	77	2.11. Tableau des filiales et participations	83
> Actif immobilisé	77	2.12. Événements postérieurs au 31 décembre 2019.....	83
> Immobilisations brutes.....	78	> Coronavirus - Covid-19	83
> Amortissements et provisions d'actif	78		
> Immobilisations financières.....	78		
> Méthodes d'évaluation	78		



1. Comptes sociaux

1.1. Bilan

Actif

(en €)	Exercice clos le 31 décembre 2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires				219 507	- 219 507
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	88 031	66 242	21 788	24 807	- 3 018
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	25 847 984	14 632 240	11 215 744	23 158 401	- 11 942 657
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	70 533	37 931	32 602	42 947	- 10 345
Prêts					
Autres immobilisations financières	251 342	251 342		242 205	- 242 205
Total (I)	26 257 890	14 987 756	11 270 134	23 687 866	- 12 417 732
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	393		393	399	- 6
Clients et comptes rattachés	455 070		455 070	338 468	116 602
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. État, impôts sur les bénéfices	287 892		287 892	287 892	
. État, taxes sur le chiffre d'affaires	181 316		181 316	146 729	34 587
. Autres	3 423 994		3 423 994	3 541 043	- 117 049
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	28 034	4 646	23 388	21 715	1 673
Disponibilités	62 812		62 812	261 257	- 198 445
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	42 300		42 300	288 358	- 246 058
Total (II)	4 481 811	4 646	4 477 165	4 885 861	- 408 696
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	7 539		7 539	10 554	- 3 015
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Écarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	30 747 240	14 992 402	15 754 838	28 584 281	- 12 829 443



Passif

(en €)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 400 099)	7 400 099	6 527 675	872 424
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	6 047 262	5 477 754	569 507
Écarts de réévaluation			
Réserve légale	523 730	523 730	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	106 845	222 593	- 115 748
Autres réserves			
Report à nouveau	10 507 716	11 025 973	- 518 256
Résultat de l'exercice	- 14 578 086	- 634 005	- 13 944 081
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	43 989	43 989	
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Total	(I) 10 051 555	23 187 710	- 13 136 155
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total	(II)		
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	271 343		271 343
Provisions pour charges			
Total	(III) 271 343		271 343
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	3 500 000	3 500 000	
Autres Emprunts obligataires	180 251	236 367	- 56 116
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	136 497	296 380	- 159 883
. Découverts, concours bancaires	145 186	1 000	144 186
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 040	5 040	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	855 789	811 393	44 396
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	168 788	204 725	- 35 937
. Organismes sociaux	127 356	164 967	- 37 611
. État, impôts sur les bénéfices			
. État, taxes sur le chiffre d'affaires	118 912	107 070	11 842
. État, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	17 382		17 382
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	176 739	69 629	107 110
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Total	(IV) 5 431 941	5 396 571	35 369
Écart de conversion passif	(V)		
TOTAL PASSIF	(0 à V) 15 754 838	28 584 281	- 12 829 443



1.2. Compte de résultat

(en €)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	4 704 742	4 233	4 708 975	4 361 793	347 182	8
Chiffres d'affaires Nets	4 704 742	4 233	4 708 975	4 361 793	347 182	8
Production stockée						
Production immobilisée				7 530	- 7 530	- 100
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			12 159	8 909	3 250	36
Autres produits			99 118	108 347	- 9 229	- 9
Total des produits d'exploitation (I)			4 820 252	4 486 579	333 673	7
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 132 122	2 349 072	783 050	33
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			1 431 742	1 284 836	146 906	11
Impôts, taxes et versements assimilés			42 538	45 826	- 3 288	- 7
Salaires et traitements			1 167 670	1 364 032	- 196 363	- 14
Charges sociales			485 416	582 084	- 96 668	- 17
Dotations aux amortissements sur immobilisations			102 484	101 548	936	1
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			10 366	27 013	- 16 647	- 62
Total des charges d'exploitation (II)			6 372 337	5 754 411	617 926	11
RÉSULTAT EXPLOITATION (I-II)			- 1 552 086	- 1 267 832	- 284 254	22
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			42 133	59 850	- 17 716	- 30
Reprises sur provisions et transferts de charges				866 294	- 866 294	- 100
Différences positives de change				0	- 0	- 100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement			2 165	3 522	- 1 357	- 39
Total des produits financiers (V)			44 299	929 666	- 885 367	- 95
Dotations financières aux amortissements et provisions			12 446 316	28 604	12 417 712	43 413
Intérêts et charges assimilées			181 784	188 562	- 6 778	- 4
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			3 455	14 381	- 10 925	- 76
Total des charges financières (VI)			12 631 555	231 546	12 400 009	5 355
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			- 12 587 256	698 120	- 13 285 376	- 1 903
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)			- 14 139 342	- 569 713	- 13 569 630	2 382
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital				10 000	- 10 000	- 100
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)				10 000	- 10 000	- 100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			273 583	83 570	190 013	227
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			132 161	10 421	121 740	1 168
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			33 000		33 000	
Total des charges exceptionnelles (VIII)			438 744	93 991	344 753	367
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			- 438 744	- 83 991	- 354 753	422
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)				- 19 699	19 699	- 100
Total des produits (I+III+V+VII)			4 864 550	5 426 245	- 561 695	- 10
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			19 442 636	6 060 249	13 382 387	221
RÉSULTAT NET			- 14 578 086	- 634 005	- 13 944 081	2 199
Dont Crédit-bail mobilier			28 300	27 786	514	2
Dont Crédit-bail immobilier						



2. Annexes aux comptes sociaux

2.1. Préambule

L'exercice social clos le 31 décembre 2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 15 754 838,11 euros.

Le résultat net comptable est une perte de 14 578 085,76 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.2. Référentiel comptable

Principes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées en accord avec le P.C.G. 2016 – Règlement ANC n° 2018-07 du 10 décembre 2018 (homologué par arrêté du 26 décembre 2018) dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en respectant le principe de continuité d'exploitation.

Continuité d'exploitation

Les prévisions de trésorerie établies par le management intègrent notamment les opérations suivantes :

- Les partenaires financiers de la société ont accepté d'incorporer au capital la première tranche d'OCA, non réglée à l'échéance du 31 décembre 2019, qui s'élevait à 1,6 M€, sous réserve de la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant minimum de 2 M€ qui serait à souscrire par les actionnaires actuels. Ces opérations seront soumises à l'approbation d'une AGM devant être convoquée en juin.
- Par ailleurs, les partenaires financiers ont accepté, sous réserve de la réalisation de l'opération mentionnée ci-avant, de reporter l'exigibilité de la seconde tranche s'élevant à 1,3 M€ du 31/12/2020 au 31/12/2021.

Sur cette base, la direction a arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation. Toutefois, cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation car, si ces opérations ne se réalisaient pas la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité. L'application des règles et principes comptables utilisés dans un contexte de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer alors inappropriée.

Utilisation d'estimations

Ces comptes sociaux impliquent que la Société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant l'exercice.

La Société revoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Changement de méthode

Il n'y a eu aucun changement de méthode dans l'exercice.

Faits marquants de l'exercice

AUGMENTATION DE CAPITAL :

Emission gratuite de BSA en 2018

MAKHEIA Group avait mis en œuvre le 23 août une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de ses actionnaires existants, à hauteur d'un BSA par action détenue, cinq BSA permettant de souscrire une action à 2,50 euros.



Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA s'élevait à 1 731 770, représentant 20 % du capital au jour de l'émission gratuite de BSA, soit 4 329 425 euros.

A l'échéance de la période d'exercice, le 30 septembre 2019, 699 495 BSA ont été exercés pour un montant de 349 747,50 euros donnant lieu à la création de 139 899 actions nouvelles, dont 1 076 en 2019, augmentation constatée lors du Conseil d'Administration du 9 mars 2020.

Résumé des modalités de l'émission gratuite de BSA :

Cette attribution faisait suite à la délégation conférée lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 27 juin 2018, aux termes de la huitième résolution, et des décisions du Conseil d'Administration du même jour de procéder à l'émission gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires.

Le 23 août 2018, chaque actionnaire de MAKHEIA a reçu gratuitement un BSA par action détenue. Ainsi, sur la base du capital de la Société à cette date, un maximum de 8 658 853 BSA ont été émis (avant neutralisation des actions auto-détenues).

Les titulaires des BSA ont pu les exercer et ainsi obtenir des actions MAKHEIA du 23 août 2018 au 30 septembre 2019 à minuit inclus. Le prix d'exercice des BSA était fixé à 2,50 euros par action. La parité d'exercice établissait que 5 BSA donnaient le droit de souscrire à 1 action nouvelle MAKHEIA à 2,50 euros. Les actions nouvelles souscrites sur exercice des BSA étant assimilées aux actions anciennes dès leur création.

Les BSA ont été cotés et échangeables sur le marché Euronext Growth de Euronext Paris sous le code ISIN FR0013356656

Emission gratuite de BSA en 2019

MAKHEIA Group a mis en œuvre le 16 mai 2019 une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de ses actionnaires existants, à hauteur d'un BSA par action détenue, quatre BSA permettant de souscrire une action à 1,25 euro.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA s'élève à 2 199 419, représentant 25 % du capital au jour de l'émission gratuite de BSA, soit 2 749 273,75 euros.

Au 31 décembre 2019, 4 698 932 BSA ont été exercés pour un montant de 1 468 416,25 euros donnant lieu à la création de 1 174 733 actions nouvelles. Cette augmentation a été constatée par le Conseil d'Administration du 9 mars 2020.

Le cours de clôture au 31 décembre 2019 du BSA est de 0,0007 euro et celui de l'action MAKHEIA est de 1,04 euro.

Résumé des modalités de l'émission gratuite de BSA :

Cette attribution de BSA à l'ensemble des actionnaires a été décidée par le Président-Directeur Général le 9 mai 2019 agissant sur subdélégation du Conseil d'Administration du 24 avril 2019 dans le cadre de la délégation conférée lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 27 juin 2018 par la huitième résolution à caractère extraordinaire.

Le 16 mai 2019, chaque actionnaire de MAKHEIA a reçu gratuitement un BSA par action détenue. Ainsi, sur la base du capital de la société à cette date 8 797 676 bons ont été émis (avant neutralisation des actions auto-détenues).

Les titulaires des BSA peuvent les exercer et ainsi obtenir des actions MAKHEIA depuis le 16 mai 2019 et jusqu'au 29 mai 2020 (inclus). Le prix d'exercice des BSA est fixé à 1,25 euro par action. La parité d'exercice établit que 4 BSA donnent le droit de souscrire à 1 action nouvelle MAKHEIA à 1,25 euro. Les actions nouvelles souscrites sur exercice des BSA sont assimilées aux actions anciennes dès leur création.

Les BSA sont cotés et échangeables sur le marché Euronext Growth de Euronext Paris sous le code ISIN FR0013419694 depuis le 14 mai 2019.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Thierry Sergent a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 28 mars 2019.

David Mossaz a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 19 septembre 2019.

Madame Chantal Decamps a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 11 février 2020.

Patrick Dubosc-Marchenay a démissionné de ses fonctions d'administrateur en date du 31 mars 2020.

DÉMÉNAGEMENT :

Makheia Group a transféré le lieu de ses activités parisiennes à partir de mi-décembre au 89 avenue de la Grande Armée - 75116 Paris

DIRECTION GÉNÉRALE :

Le Conseil d'Administration du 3 juillet 2019 a opté pour la séparation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de MAKHEIA Group. Monsieur Patrick Dubosc Marchenay, Directeur Général Délégué, en charge du développement commercial, a été nommé Directeur Général.

Le Conseil d'Administration du 31 octobre 2019 a entériné la démission de Monsieur Patrick Dubosc Marchenay de son mandat de Directeur Général et a nommé en remplacement Madame Chantal Decamps pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur.



À l'issue de sa mission Madame Decamps a démissionné de ses postes de Directeur Général et d'administrateur de la société lors du Conseil d'Administration du 11 février 2020.

À la suite de cette démission, le Conseil d'Administration a opté pour la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Monsieur Édouard Rencker s'est vu confier les missions de Directeur Général, en accord avec l'article 20 des statuts.

Événements postérieurs

La gestion de crise liée au Covid-19 et aux décisions de confinement prises par le gouvernement a un impact direct sur l'activité de la société. L'évolution très rapide de la pandémie ces dernières semaines, et des décisions politiques prises par les autorités françaises depuis le mois de mars 2020, exposent directement l'activité de MAKHEIA Group, comme l'ensemble des acteurs économiques de notre pays, aux conséquences de ces décisions. De surcroît, la société MAKHEIA Group est directement tributaire des positions prises par ses clients dans la gestion de cette crise ; à ce titre le développement commercial est fortement ralenti.

En interne, un certain nombre de décisions ont été prises pour suspendre tous les déplacements professionnels, et favoriser le télétravail. Des mesures de chômage partiel ont été mis en place dans un volume mis à jour chaque semaine. Les outils de visioconférence permettent de poursuivre une activité clients certes ralentie en liaison avec les différents impacts sur les activités mêmes des clients.

Enfin d'un point de vue financier la société a demandé à bénéficier des reports d'échéances fiscales, sociales et de prêts, aux rééchelonnements des charges sociales, et a effectué des demandes auprès des banques pour bénéficier du prêt garanti par l'état. Il n'est pas encore possible d'apprécier fin avril 2020 quel sera l'impact réel sur les conditions de financement de cet exercice.

2.3. Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Coût de développement

Les coûts de développement sont maintenus dans les charges de l'exercice, sauf circonstances particulières qui conduiraient à les activer.

Fonds commercial

Aucun fonds commercial.

Concessions, brevets et droits similaires

Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation pouvant aller de 1 à 5 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Aucune autre immobilisation incorporelle.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition.

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation suivantes :

- Agencements divers : 5 à 9 ans
- Matériels informatiques : 1 à 3 ans
- Mobiliers : 5 ans

Titres de participations et créances rattachées à des participations

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte notamment de leur situation nette et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

Immobilisations financières autres que les titres de participation

Elles correspondent à des dépôts de garantie.

Stocks et travaux en cours

Il n'existe aucun stock ou travaux en cours.



Créances

Les dépréciations des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les encours de services comprenant les travaux effectués non encore facturés ont été reclassés dans les créances clients en factures à établir.

Au 31 décembre 2019, aucune dépréciation n'a été constatée.

Trésorerie

Ce poste comprend des comptes courants ouverts auprès d'établissements de crédit ainsi que des actions propres.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation.

Provisions

La Société comptabilise une provision lorsqu'elle a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, la Société fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

Reconnaissance des revenus

Les revenus de la Société sont principalement constitués de prestations de services, facturées selon la méthode de l'avancement des travaux.

2.4. Autres éléments significatifs de l'exercice

Comptabilisation et présentation du Crédit impôt compétitivité et emploi (CICE)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été transformé en un allègement de cotisations sociales par le législateur. Il n'y a plus lieu de le comptabiliser sur une ligne distincte.

2.5. Autres informations

Intégration fiscale

Identité de la société mère

SA MAKHEIA Group, 89 avenue de la Grande Armée 75116 Paris

Périmètre d'intégration fiscale

SA MAKHEIA Group
SAS MAKHEIA AFFINITY
SAS IMAGE FORCE
SAS SEQUOIA
SAS MAKHEIA LFI
SAS BIG YOUTH

Modalité de répartition de l'impôt

Chaque société calcule et comptabilise l'impôt comme si elle n'était pas intégrée fiscalement. L'économie d'impôt provenant de la compensation des résultats fiscaux reste acquise à la société mère.

Charges d'impôt théorique

Aucune charge d'impôt sur les sociétés n'a été comptabilisée au 31 décembre 2019. Il en aurait été de même en l'absence d'intégration fiscale.

2.6. Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

Actif immobilisé (en €)	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	323 963		323 963	
Immobilisations corporelles	157 397	9 105	78 470	88 031
Immobilisations financières	26 160 722	9 137		26 169 859
TOTAL	26 642 081	18 242	402 433	26 257 890

Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions (en €)	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	104 456	88 319	192 775	
Immobilisations corporelles	132 590	11 150	77 497	66 242
Autres immobilisations financières	2 717 170	12 204 344		14 921 513
TOTAL	2 954 215	12 303 813	270 272	14 987 756

Immobilisations financières

Valeur Brute (en k€)	31/12/2018	Acquisition	Sortie	31/12/2019
DÉPÔT DE GARANTIE	242	9		251
MAKHEIA AFFINITY	14 151			14 151
MAKHEIA LFI	1 131			1 131
IMAGE FORCE	8 601			8 601
BIG YOUTH	1 965			1 965
ACTIONS PROPRES	71			71
TOTAL	26 161	9		26 170

Dépréciation (en k€)	31/12/2018	Dotation	Reprise	31/12/2019
MAKHEIA AFFINITY	2 690	5 611		8 301
MAKHEIA LFI		1 131		1 131
IMAGE FORCE		4 389		4 389
BIG YOUTH		811		811
ACTIONS PROPRES	28	10		38
DÉPÔT DE GARANTIE		251		251
TOTAL	2 717	12 204		14 922

Méthodes d'évaluation

Les titres des filiales ont été évalués en retraitant les capitaux propres d'une valeur de fonds de commerce qui intègre les tests de dépréciation des actifs incorporels (GOODWILL) réalisés au niveau des filiales auxquelles ces actifs peuvent être affectés. Les goodwill sont affectés au moment de leur première comptabilisation en consolidation.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux global de 13% (en progression de 4 points par rapport à l'an dernier) incluant une prime de risque marché, une prime de risque spécifique et un Bêta sectoriel propres à MAKHEIA Group. Le taux de croissance à l'infini est de 1,4 %.

La valorisation est déterminée sur la base d'un business plan à 5 ans.

Lorsque la valeur des titres réévalués est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Lorsque la valeur des titres réévalués est supérieure à la valeur nette comptable, nous appliquons un coefficient de pondération destiné à répartir la reprise de provision sur plusieurs exercices afin de s'assurer de la pérennité de celle-ci.

Nous avons pratiqué des tests de sensibilité comme suit :

- augmentation du WACC de 1 point ;
- baisse du taux de croissance perpétuel de 0,5 point.

Les résultats de ces tests nous ont conforté sur le montant provisionnés dans les comptes annuels de (11 943 k€).

Ainsi au 31 décembre 2019, il a été constaté des provisions pour dépréciation de 5 611 k€ pour les titres MAKHEIA AFFINITY, 1 131 k€ pour les titres MAKHEIA LFI, 4 389 k€ pour les titres IMAGE FORCE et 811 k€ pour les titres BIG YOUTH.



État des créances

État des créances (en €)	Montant brut	À un an	À plus d'un an
Actif immobilisé	251 342		251 342
Clients & comptes rattachés	455 070	455 070	
État - Impôts sur les bénéfices	287 892	287 892	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	181 316	181 316	
Groupe et associés	3 055 794	3 055 794	
Débiteurs divers	368 200	368 200	
Charges constatées d'avance	42 300	42 300	
TOTAL	4 641 914	4 390 572	251 342

Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir (en €)	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	42 133
Autres créances	312 302
Disponibilités	
TOTAL	354 434

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance d'un montant de 42 300 euros ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges à répartir

Charges à répartir (en €)	Valeur nette
Charges différées	
Frais d'acquisition des immobilisations	
Frais d'émission des emprunts	7 539
Charges à étaler	
TOTAL	7 539

Valeurs mobilières de placement

Il n'existe pas de valeurs mobilières au 31 décembre 2019 autres que les actions propres.

La société MAKHEIA Group détient, au 31 décembre 2019, 22 488 de ses propres actions inscrites en VMP.

Actions propres (en €)	Nombre	VN	Montant
Actions	22 488	1,04	23 388
TOTAL	22 488		23 388

Disponibilités

Les disponibilités correspondent au solde de comptes courants bancaires pour 63 k€.

2.7. Notes sur le bilan passif

Capital social

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	8 797 676	0,74	6 527 675
Titres émis	1 175 809	0,74	872 424
Titres remboursés ou annulés			
TITRES EN FIN D'EXERCICE	9 973 485	0,74	7 400 099



Variation des capitaux propres

	En €
Au 1 ^{er} janvier	23 187 710
Augmentation de capital	872 424
Prime d'émission	569 507
Résultat de l'exercice	- 14 578 086
AU 31 DÉCEMBRE	10 051 555

Provisions

Nature des provisions (en €)	À l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	À la clôture
Provisions réglementées	43 989				43 989
Provisions pour risques et charges		271 343			271 343
TOTAL	43 989	271 343			315 332

État des dettes

État des dettes (en €)	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit ⁽¹⁾	3 961 934	3 786 569	175 366	
Dettes financières diverses ⁽²⁾				
Fournisseurs	855 789	855 789		
Dettes fiscales et sociales	432 439	432 439		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	176 739	176 739		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 426 901	5 251 536	175 366	

(1) La part de l'emprunt obligataire donnant droit à attribution d'actions s'élève désormais à 2 100 000 €. Sans exercice de ce droit, l'amortissement de ces dites obligations sera complété d'une PNC 549 k€.

(2) Groupe & associés = 0 €.

Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer (en €)	Montant
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 000
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	220 500
Dettes fiscales et sociales	150 178
Autres dettes	173 706
TOTAL	545 384

2.8. Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond principalement à des prestations de services aux filiales.

Charges et produits financiers

Libellés	En €	Libellés	En €
Dotations aux amortissements & provisions	12 446 316	Produits financiers sur participation	
Intérêts et charges assimilés	181 784	Intérêts comptes courants	42 133
Intérêts comptes courants		Produits des valeurs mobilières de placement	2 165
Charge sur cession d'actions propres	3 455	Reprise de provision sur dépréciation d'immobilisations financières	
Provision sur dépréciation d'immobilisations financières		TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	44 299
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	12 631 555		



Charges et produits exceptionnels

Au 31 décembre 2019, les charges et produits exceptionnels concernent les éléments suivants :

Libellés (en €)	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Autres charges & produits exceptionnels	405 744	
Provision indemnité licenciement	33 000	
Transferts charges exceptionnelles		
TOTAL	438 744	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Niveau de résultat (en €)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	- 1 552 086		- 1 552 086
Résultat financier	- 12 587 256		- 12 587 256
Résultat exceptionnel	- 438 744		- 438 744
Participation des salariés			
TOTAL	- 14 578 086		- 14 578 086

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes sont dans l'annexe des comptes consolidés.

2.9. Autres informations

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	12
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	2
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	14

Rémunération des dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants s'est élevée à un montant de 467 k€ en 2019.

La part du capital détenue par les membres du Conseil d'Administration représente 2 081 397 actions, soit 20,87 % du capital de la Société au 31 décembre 2019.

Aucune avance n'a été consentie aux dirigeants au cours de l'exercice.

Aucune somme n'est allouée au titre des jetons de présence pour l'année 2019.

À l'exception d'un contrat d'assurance perte d'emploi – GSC, il n'existe aucun autre (avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme, indemnités de fin de contrat, paiement en actions) au 31 décembre 2019.

Informations relatives au crédit-bail

En 2019, la société MAKHEIA Group a eu recours à des contrats de crédit-bail.

Engagements financiers

La société MAKHEIA Group s'est portée caution auprès du CIC en garantie d'un emprunt de 300 k€ de sa filiale BIG YOUTH. Au 31 décembre 2019, le capital restant dû est de 37 k€. L'échéance finale de l'emprunt est en juillet 2020.

La société MAKHEIA Group s'est portée caution à hauteur de 160 k€ auprès de BANQUE PALATINE en garantie d'un emprunt de 400 k€ de sa filiale MAKHEIA AFFINITY. Au 31 décembre 2019, le capital restant dû est de 120 k€. L'échéance finale de l'emprunt est en juin 2021.



Engagements reçus

(en k€)	Montant
Découverts autorisés et cession Dailly	150
TOTAL	150

Engagement en matière de retraite

L'obligation d'engagement en matière de retraite est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turn-over, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire). Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Groupe sont les suivantes :

- Fort taux de turn-over (utilisation depuis le 31 décembre 2005 de taux de turn-over propres à la Société actualisé au 31 décembre 2019) ;
- Taux d'accroissement des salaires : 2 % ;
- Taux d'actualisation : 0,77 % ;
- Âge de départ : 62 ans ;
- Départ volontaire ;
- Table de mortalité provisoire (2014-2016)

Les indemnités de fin de carrière sont couvertes en partie par un contrat chez Allianz Vie.

Au 31 décembre 2019, le montant de l'engagement majoré des charges sociales correspondantes s'élève à 95 k€.

Entreprises liées

En €	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	Liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
POSTES		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations (valeurs nettes)	11 215 744	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)		
Créances clients et comptes rattachés	153 804	
Autres créances	3 055 794	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunt et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100	
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés		
Autres dettes	173 706	
Produits de participation		
Autres produits financiers	42 133	
Charges financières (y compris dotations financières)	11 942 757	

2.10. Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés (en €)	Montant
FAE-CLT Makheia Affinity	15 593
FAE-CLT Image Force	11 935
FAE-CLT Makheia LFI	5 123
FAE-CLT Big Youth	9 483
TOTAL	42 133

Autres créances (en €)	Montant
AAR - FRS	306 716
PAR - CVAE	5 586
TOTAL	312 302



Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (en €)	Montant
Charges constatées d'avance	42 300
TOTAL	42 300

Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (en €)	Montant
Banques - intérêts courus	1 000
TOTAL	1 000

Dettes fournisseurs et comptes rattachés (en €)	Montant
FRS-FAR frais généraux	220 399
FRS-FAR Sequoia	100
TOTAL	220 500

Dettes fiscales et sociales (en €)	Montant
Provision congés payés	100 465
Charges/provision congés payés	45 687
Formation continue	4 025
TOTAL	150 178

Autres dettes (en €)	Montant
AAE - CLT Makheia Affinity	46 184
AAE - CLT Sequoia	53 903
AAE - CLT Makheia LFI	35 791
AAE - CLT Big Youth	37 828
TOTAL	173 706

2.11. Tableau des filiales et participations

Les données du dernier exercice clos sont exprimées en k€

Filiales et participations	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social et avant résultat de l'exercice	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Société	Cautions et avals donnés par la Société	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société dans l'exercice
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
Filiales (plus de 50 % du capital détenu)										
MAKHEIA AFFINITY	1 100	411	100,00 %	14 151	5 850	965		7 577	- 1 344	
IMAGE FORCE	394	1 965	100,00 %	8 601	4 212	906			- 5	
MAKHEIA LFI	192	- 463	100,00 %	1 131		460		1 084	- 304	
BIG YOUTH	300	741	100,00 %	1 965	1 154	698		4 472	- 1 048	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
NÉANT										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										

Il n'existe pas de filiale ou participation non reprise en A.

2.12. Événements postérieurs au 31 décembre 2019

Coronavirus - Covid-19

La gestion de crise liée au Covid-19 et aux décisions de confinement prises par le gouvernement a un impact direct sur l'activité de la société.

L'évolution très rapide de la pandémie ces dernières semaines, et des décisions politiques prises par les autorités françaises depuis le mois de mars 2020, exposent directement l'activité de MAKHEIA Group, comme l'ensemble des acteurs économiques de notre pays, aux conséquences de ces décisions. De surcroît, la société MAKHEIA Group est directement tributaire des positions prises par ses clients dans la gestion de cette crise ; à ce titre le développement commercial est fortement ralenti.

En interne, un certain nombre de décisions ont été prises pour suspendre tous les déplacements professionnels, et favoriser le télétravail. Des mesures de chômage partiel ont été mises en place dans un volume mis à jour chaque semaine. Les outils de visio conférence permettent de poursuivre une activité clients certes ralentie en liaison avec les différents impacts sur les activités mêmes des clients.

Enfin d'un point de vue financier, la société a demandé à bénéficier des reports d'échéances fiscales, sociales et de prêts, aux rééchelonnements des charges sociales, et a effectué des demandes auprès des banques pour bénéficier du prêt garanti par l'état. Il n'est pas encore possible d'apprécier fin avril 2020 quel sera l'impact réel sur les conditions de financement de cet exercice.



ANNEXE 3

COMPTES SOCIAUX

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

AU RAPPORT DE GESTION

1. Résultats des 5 derniers exercices

En €

Nature des Indications / Périodes	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	7 400 099	6 527 675	6 424 672	5 353 893	4 885 683
Nombre d'actions émises	9 973 485	8 797 676	8 658 853	7 215 711	6 584 680
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 708 975	4 361 793	4 325 326	5 202 226	4 819 884
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	- 1 996 286	- 1 389 846	- 590 905	- 345 669	- 113 307
Impôt sur les bénéfices	0	- 19 699	- 27 925	- 30 426	- 376 556
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	- 1 996 286	- 1 370 147	- 562 980	- 315 243	263 249
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	- 14 578 086	- 634 005	414 282	288 935	2 295 767
Montant des bénéfices distribués					
Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	- 0,20	- 0,16	- 0,07	- 0,04	0,04
Bénéfice après impôt, amortissements provisions	- 1,46	- 0,07	0,05	0,04	0,35
Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel					
Nombre de salariés	14	15	16	15	15
Montant de la masse salariale	1 167 670	1 364 032	1 083 060	1 153 588	1 166 445
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	485 416	582 084	462 471	475 344	499 252



2. Délais de paiement

2.1. Délais de paiement des clients - Mentionnés à l'article D. 441-4

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au 1 de l'article D. 441-4)

Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	1	0	0	0	1
Montant total des factures concernées TTC	395	0	0	0	395
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	0,01 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0.01 %
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues					
Montant total des factures exclues					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement			Délais contractuels		

2.2. Délais de paiement des fournisseurs - Mentionnés à l'article D. 441-4

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au 1 de l'article D. 441-4)

Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	29	17	11	23	80
Montant total des factures concernées TTC	45 826	34 186	35 681	45 446	161 140
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,88 %	0,66 %	0,69 %	0,87 %	3,09 %
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues				5	5
Montant total des factures exclues				3 815	3 815
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement			Délais légaux : 60 jours date de facture		

ANNEXE 4

RAPPORT SPÉCIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION

DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2019

À l'Assemblée générale de la société MAKHEIA Group,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 7 mai 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Benjamin HADDAD

Notes

Notes



